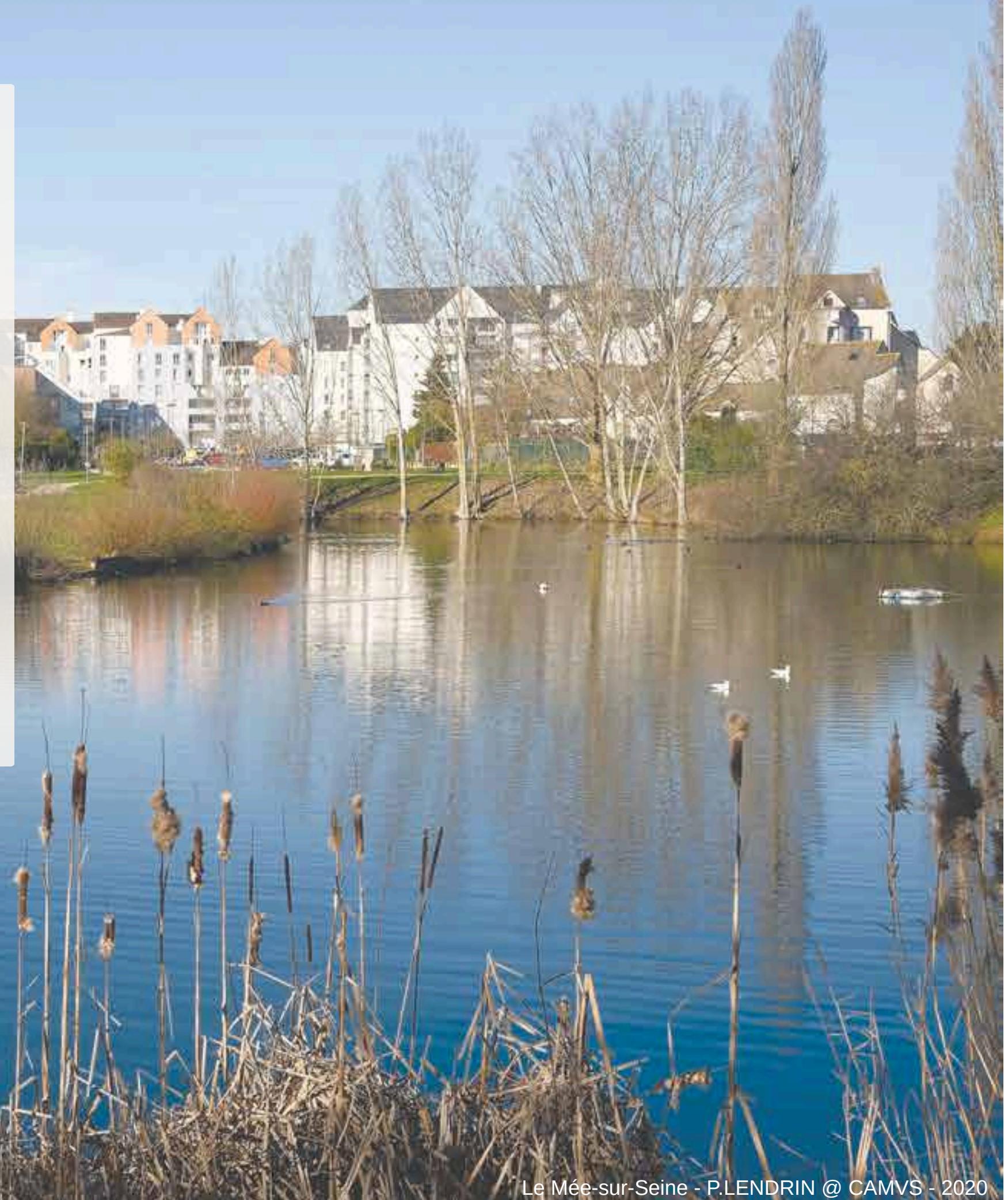


# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

---

## Édition 2025

Basé sur les données de 2024





## FRANÇOISE LEFEBVRE

Vice-Présidente Environnement  
et Cadre de Vie

**L'enjeu majeur de notre société est de concilier protection de l'environnement, bien-être social et performance économique, l'ensemble représentant le progrès et un horizon positif.**

**Nous sommes confrontés à la nécessaire transition écologique qui nous met face aux problèmes climatiques que nous devons anticiper ou résoudre.**

**Comme le montre ce rapport, examen annuel de nos actions, notre Communauté d'Agglomération tend, chaque année, à progresser pour atteindre le but fixé par les 17 objectifs du Développement Durable retenus par les États membres de l'ONU.**

**Ce rapport interdisciplinaire est notre récit collectif, récit d'une dynamique qui doit assurer la transition de notre territoire dans la vie quotidienne et les besoins concrets des habitants, message d'engagement face aux incertitudes du futur.**

**L'égalité entre les femmes et les hommes est source d'équilibre, donc de prospérité et de confiance dans l'avenir qui nous permettront de réaliser les transformations que nous devons mener sur notre territoire.**

## p 2. INTRODUCTION



### LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- p 7. Climat - Air - Énergie
- p 10. Habitat
- p 11. Mobilité



### PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- p 15. Sensibilisation
- p 16. Axe Seine
- p 17. Eau & Assainissement
- p 18. GEMAPI
- p 18. Déchets



### COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

- p 21. Santé
- p 22. Quartiers Politique de la Ville
- p 22. Emploi



### ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- p 25. Sport
- p 26. Culture
- p 27. Education
- p 28. CISPD



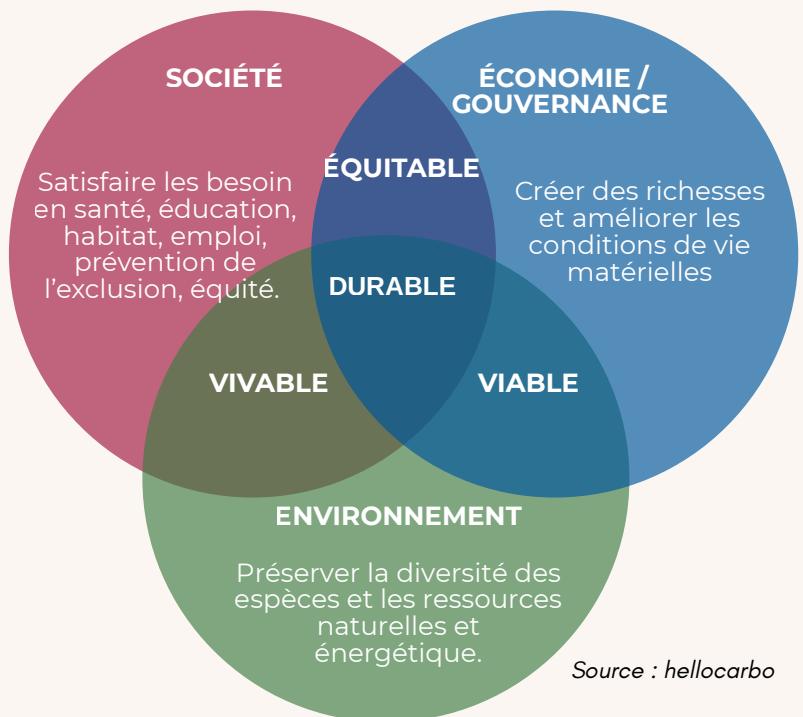
### DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- p 31. Aménagement
- p 32. Paysage
- p 33. Tourisme
- p 34. En interne à la CAMVS

# Introduction

## UN RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE et égalité femme - homme:

Ce rapport témoigne de l'engagement de l'intercommunalité en faveur d'un **développement durable** intégrant les dimensions **environnementale, sociale** et **économique**. **L'égalité entre les femmes et les hommes** y occupe une place essentielle, car elle constitue à la fois un droit fondamental, un facteur de cohésion et un moteur de progrès. En mettant en valeur les actions et projets menés sur le territoire, ce document traduit la volonté de construire une **société plus juste, inclusive et durable**.



Cette édition met en avant **l'évaluation des politiques publiques** et des **projets** portés par la CAMVS au regard des **17 Objectifs de Développement Durable** (ODD). Afin de rendre la lecture à la fois claire et accessible, le rapport s'articule autour de plusieurs volets complémentaires :

- La **valorisation des projets et faits marquants de 2024** ayant eu le plus d'impact sur les ODD
- En complément de **l'évaluation individuelle des projets et programmes**, il a été ajouté cette année une **évaluation globale** de la prise en compte des **cinq finalités du Développement Durable**. Celle-ci s'appuie sur l'outil européen **RFSC** et sur un dispositif d'analyse élaboré en interne. Cette approche permet d'enrichir la lecture par projet en apportant une **vision d'ensemble** de la situation des actions conduites par l'Agglomération en matière de Développement Durable et d'égalité entre les genres. Des indicateurs chiffrés et visuels viennent compléter ce travail, tandis que chaque axe se conclut par une synthèse et une évaluation, offrant ainsi un bilan clair des avancées réalisées et des enjeux à poursuivre.

## Les 17 Objectifs de développement durable

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent une **feuille de route mondiale**, adoptée par l'ensemble des États membres de l'ONU, et fixent un cap commun à l'horizon 2030. Ces objectifs répondent aux enjeux de Développement Durable au regard des trois piliers qui structurent le présent rapport : **l'environnement**, la **société** et **l'économie/gouvernance**. Afin de mieux se les approprier et d'agir de manière concrète, les cibles des 17 ODD ont été adaptées à l'échelle de l'agglomération, permettant ainsi de relier les enjeux mondiaux aux réalités locales.



**ODD 1 : Pas de pauvreté** vise à éliminer la pauvreté et à lutter contre les inégalités sous toutes ses formes.



**ODD 2 : Faim zéro** vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous et en promouvant une agriculture durable et résiliente.



**ODD 3 : Bonne santé et Bien-être** vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant l'accès aux services de la santé, en réduisant les principales maladies, en ouvrant l'accès à une couverture médicale.



**ODD 4 : Education de qualité** vise à garantir l'accès à tous, à une éducation équitable, gratuite et de qualité, pour tout âge, en éliminant les disparités entre les sexes et les revenus et en améliorant les infrastructures éducatives.



**ODD 5 : Égalité entre les sexes** est dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles.



**ODD 6 : Eau propre et assainissement** vise un accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement et une gestion durable de cette ressource.



**ODD 7: Energie propre et d'un coût abordable** vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

# Introduction



**ODD 8 : Travail décent et croissance économique** vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité



**ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure** vise à mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



**ODD 10 : Inégalités réduites** invite les pays à adapter leurs politiques et législations afin de réduire les inégalités dans l'accès aux droits et services.



**ODD 11 : Villes et communautés durables** a pour principe de réhabiliter et de planifier les villes et les établissements humains en sorte qu'il soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



**ODD 12 : Consommation et production responsables** appelle producteurs, consommateurs et gouvernements à adopter des comportements et des modes de production et consommation durables.



**ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas et catastrophes climatiques.



**ODD 14 : Vie aquatique** encourage la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers.



**ODD 15 : Vie terrestre** vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et les sols.



**ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces** prévoit la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de Développement Durable et renvoie aux enjeux d'insécurité, de criminalité.



**ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs** promeut la nécessité de partenariats efficaces publics et privés pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

## Le Référentiel des Villes et Territoires Durables, un outil d'évaluation au service des collectivités

Le Référentiel Européen des Villes et Territoires Durables (The European Framework for Sustainable Cities, RFSC) est un outil **d'auto-évaluation** des politiques publiques destiné aux collectivités territoriales, conçu et développé en France avec le Cerema et le CSTB, afin de renforcer leur **transparence** et d'apporter les **corrections** nécessaires à leurs programmes d'actions.



**The Reference Framework for Sustainable Cities**

L'outil se présente sous la forme d'une plateforme en ligne, proposant des trames à remplir associées aux 17 Objectifs de Développement Durable et permettant de s'évaluer. Cette dernière s'effectue à deux niveaux :

1) dans un premier temps, elle permet de déterminer le **niveau de priorité accordé à chaque Objectif du Développement Durable** (ODD) du projet évalué.

2) dans un second temps, elle permet de mettre en évidence **l'écart éventuel entre les objectifs prédéfinis** du projet évalué **et le niveau d'impact estimé** des actions après leur mise en œuvre.

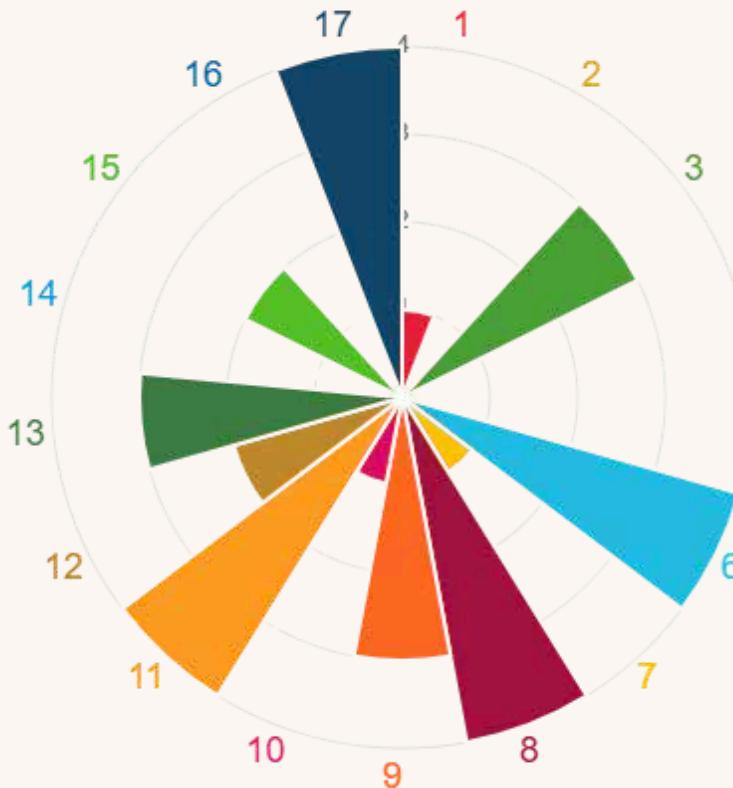
## Lecture et interprétation des résultats de l'évaluation par projet

Il est utilisé un **diagramme radar** qui présente le niveau de priorité du projet, par le biais de son programme d'actions ou de ses orientations stratégiques, pour chacun des Objectifs de Développement Durable. Le projet est **noté sur 4 degrés de priorité** (représentés par les 4 cercles sur le graphique, du centre vers l'extérieur, le centre correspondant à 1) :

- une note de 1 : non pertinent
- une note de 2 : priorité mineure
- une note de 3 : priorité modérée
- une note de 4 : priorité majeure

Chaque action est classée **selon la capacité auto-évaluée d'agir** sur chacun des ODD. Les 17 Objectifs de Développement Durable sont placés en **rayons de couleurs** selon les 4 niveaux de priorité. Il est à noter que chaque projet évalué ne pourra pas ou n'aura pas pour objectif de répondre à tous les ODD.

# Introduction



Dans l'exemple ci-contre (correspondant au projet du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM)), on peut lire que :

**l'ODD 6 : Eau propre et assainissement**  
**l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique**  
**l'ODD 11 : Villes et communautés durables**  
**l'ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**  
 ont une note de 4, soit une priorité majeure accordée par le projet sur ces Objectifs de Développement Durable.

Pour autant il ne semble pas agir sur :

**l'ODD 2 : Faim zéro**  
**l'ODD 4 : Education de qualité**  
**l'ODD 5 : Egalité entre les sexes**  
**l'ODD 14 : Vie aquatique**  
**l'ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces**  
 étant donné qu'il n'y a pas de note.

Diagramme radar représentant le niveau de priorité accordée aux ODD

## Liste des projets évalués :

**16 projets et/ou programmes** ont été évalués dans ce rapport :

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Le Pôle d'Échanges Multimodal et le programme Prélude
- La Charte de la Logistique Urbaine Durable - Le dernier kilomètre
- Le Schéma Directeur de l'Axe Seine
- Le Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable
- Le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des Eaux Usées
- Le Contrat de Ville
- Le Programme de Réussite Educative
- Le Contrat Local de Santé
- Les Micro-folies
- La Rando du Val de Seine
- La Résidence artistique
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Le Plan paysage du Val d'Ancoeur
- Le Schéma Directeur du Tourisme

## Lecture et interprétation des résultats de l'évaluation par finalité

Pour chaque projet, nous avons identifié les Objectifs de Développement Durable (ODD) concernés. Pour cela, nous nous sommes demandés à quel ODD ce projet est-il lié ?

### 1. Impact direct ou indirect

- Impact direct : le projet agit directement sur l'ODD
- Impact indirect : le projet contribue à l'ODD de manière indirecte, en créant un effet secondaire ou complémentaire

Pour cette évaluation test, chaque projet possède le même poids.

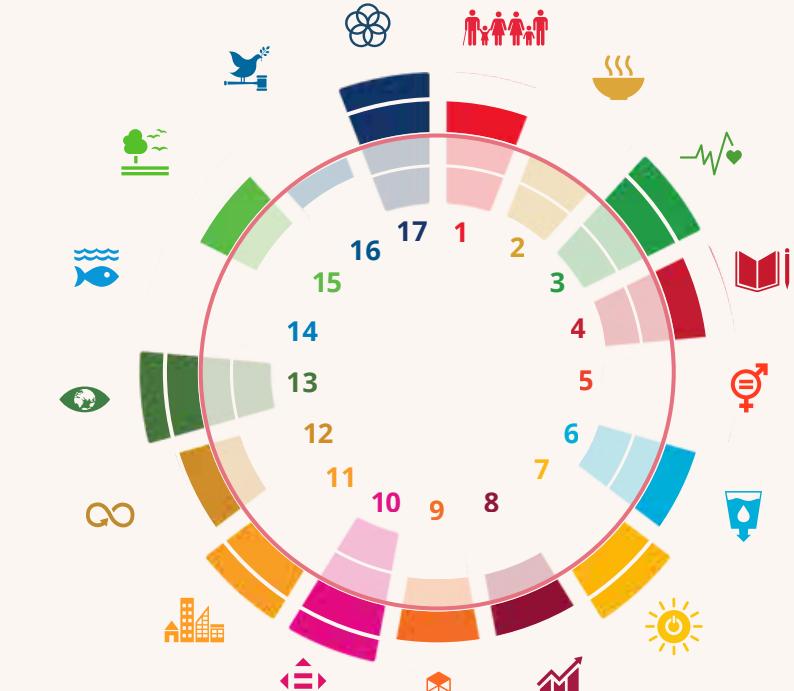
### 2. Impact fort ou faible

Nous avons évalué l'intensité de chaque impact, en distinguant deux types d'intensité :

- Impact direct ou indirect fort : le projet influence beaucoup l'ODD
- Impact direct ou indirect faible : le projet influence l'ODD, mais de manière plus limitée

### 3. Représentation graphique

Type d'impact	Nombre de crans	Direction
Impact direct fort	2 crans	Vers l'extérieur
Impact direct faible	1 cran	Vers l'extérieur
Impact indirect faible	1 cran	Vers l'intérieur
Impact indirect fort	2 crans	Vers l'intérieur



Ce système permet de voir rapidement quels ODD sont touchés dans un projet, et dans quelle mesure.

Dans l'exemple présenté ci-dessus, les ODD 3, 10, 13 et 17 affichent un impact direct et indirect fort, traduisant une priorité majeure accordée à ces objectifs par les projets. À l'inverse, les ODD 2 et 16 ne sont mobilisés qu'à travers des contributions indirectes, révélant un engagement plus limité sur ces thématiques.

# Introduction

## MES ENVIES POUR MON AGGLO



### AMBITION 2030, UN PROJET DE TERRITOIRE COMMUN

Face aux défis climatiques et environnementaux, notre territoire doit **s'adapter** et se **transformer**. La transition écologique est donc un enjeu essentiel d'Ambition 2030 : elle guide nos choix **d'aménagement**, nos **investissements** et notre **manière d'agir** collectivement. Préserver les ressources, protéger la biodiversité et développer des modes de vie plus durables, c'est garantir un **cadre de vie de qualité** pour les générations actuelles et futures.



### Eau et Assainissement

Nous investissons pour :

- **moderniser nos réseaux** d'eau potable
- **réduire les pertes** (près de 2 millions de m<sup>3</sup> par an)
- **sécuriser l'approvisionnement**, avec notamment la construction de nouveaux réservoirs à Montaigu, Tilly et La Rochette

**69 000 000 € D'ICI 2032**

Nous nous engageons pour :

- la **mise en conformité** des systèmes d'assainissement et la **modernisation** de nos 9 stations d'épuration, tout en intégrant des solutions innovantes comme la **récupération de chaleur** ou la **méthanisation**

**94 000 000 € SUR 10 ANS**



### Aménagement

Nous portons :

- l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale Air-Energie-Climat** tenant lieu de PCAET afin d'intégrer pleinement les enjeux **environnementaux** dans notre développement territorial

**BUDGET DE 700 000 €**



### Mobilités durables

Nous prévoyons :

- **30 opérations de liaisons douces**, dont **87,5 km** déjà aménagés et **50 km** supplémentaires prévus d'ici 2030

**20 000 000 € SONT MOBILISÉS**

- le développement des transports collectifs avec le **Tzen 2**, une **ligne express Fontainebleau-Évry** via Melun, et le futur **pôle d'échanges multimodal** de Melun, qui offrira un parc relais de **950 places** et des stationnements sécurisés pour **vélos**



### Biodiversité

Nous avons lancé :

- un **atlas et un plan intercommunal**

**275 000 €, DONT 200 000 € DE SUBVENTIONS OBTENUES**

- des **programmes de sciences participatives** avec 5 communes partenaires

**L'UNION DE NOS EFFORTS TRADUIT NOTRE ENGAGEMENT À BÂTIR UN TERRITOIRE RÉSILIENT, INNOVANT ET DURABLE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**

# LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Climat - Air - Énergie ..... p.7
2. Habitat ..... p.10
3. Mobilité ..... p.11



Saint-Fargeau-Ponthierry - Eric Camus Dulac @ CAMVS - 2019



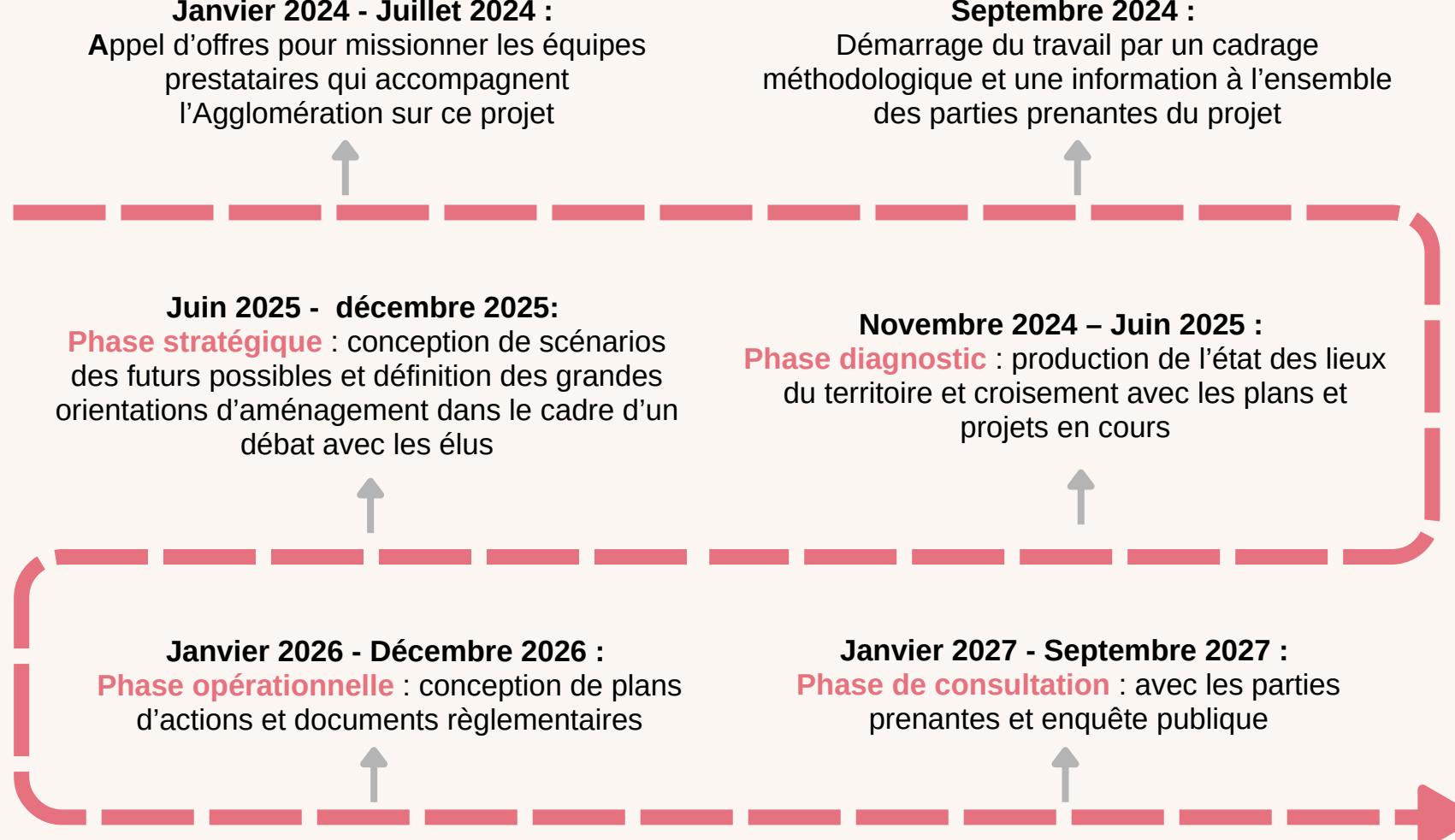
# Climat - Air - Energie

## Schéma de Cohérence Territoriale - Air Energie Climat :

Par la délibération du 9 octobre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de relancer l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT), suspendue en 2018, tenant lieu de **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET). Le PCAET actuel de la CAMVS, approuvé en janvier 2017, est arrivé à échéance et un bilan a été réalisé en 2023.

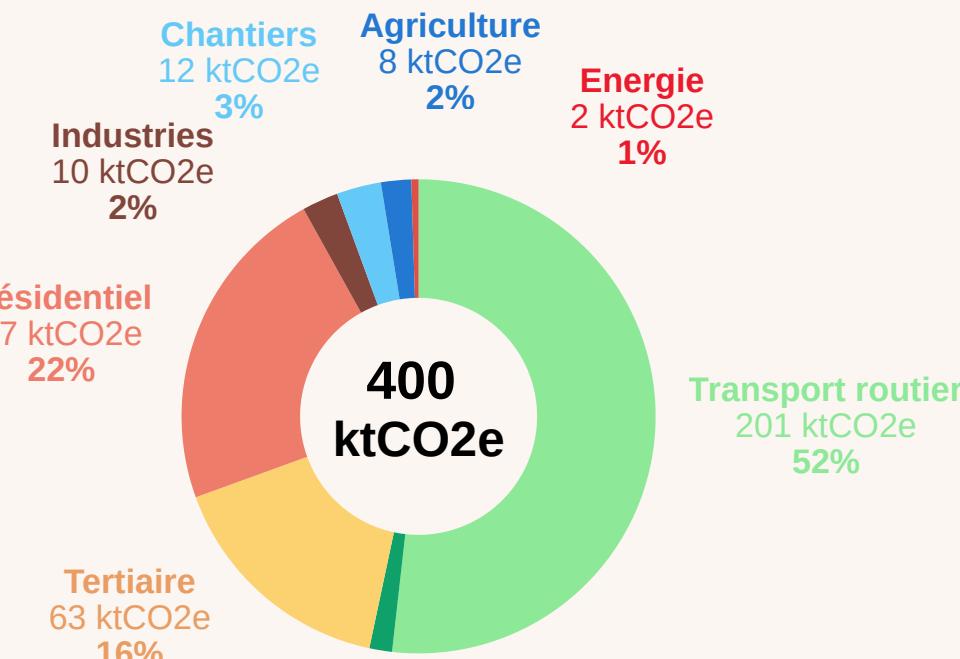
Ce document a pour objectif de garantir la **cohérence des politiques sectorielles et géographiques** sur le territoire de l'agglomération et de renforcer la **synergie** entre **l'aménagement** du territoire et la **transition écologique**. Cela permet à l'intercommunalité de définir une **stratégie territoriale globale** à horizon d'au moins 20 ans pour renforcer l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique.

### Phases du projet :



### Votre texte de paragraphe

Globalement, les émissions de GES ont diminué de -14% entre 2005 et 2022



Répartition des émissions de gaz à effet de serre en 2022 selon leur origine d'après les données du SCoT - AEC de la CAMVS

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre représentaient **400 ktCO2e**.

Dans les secteurs d'activités les plus contributeurs, les baisses d'émissions de GES en 7 ans sont de **22 %** pour le **secteur résidentiel** et **17 %** pour le secteur tertiaire.

Les émissions sont en baisse de **18 %** pour le **transport routier**.

Les diminutions s'expliquent, pour les **secteurs résidentiel** et **tertiaire**, par une baisse des consommations d'énergie, plus marquée pour les produits pétroliers, essentiellement le fioul.

Pour le **transport routier**, elles sont principalement dues à la baisse de la consommation moyenne de carburant des véhicules (- **21 %** des consommation des produits pétroliers) et à une baisse de **8 %** des kilomètres parcourus

Sur la période 2005-2022, c'est le **secteur transport ferroviaire, fluvial et portuaire**, qui enregistre la hausse la plus marquée avec une **augmentation** des émissions de GES de **+94%** mais qui reste **stable** depuis 2015. Ce secteur représente 2% des émissions en 2022. Ce résultat coïncide probablement avec une **activité portuaire** qui s'est développée sur le territoire.



# Climat - Air - Energie

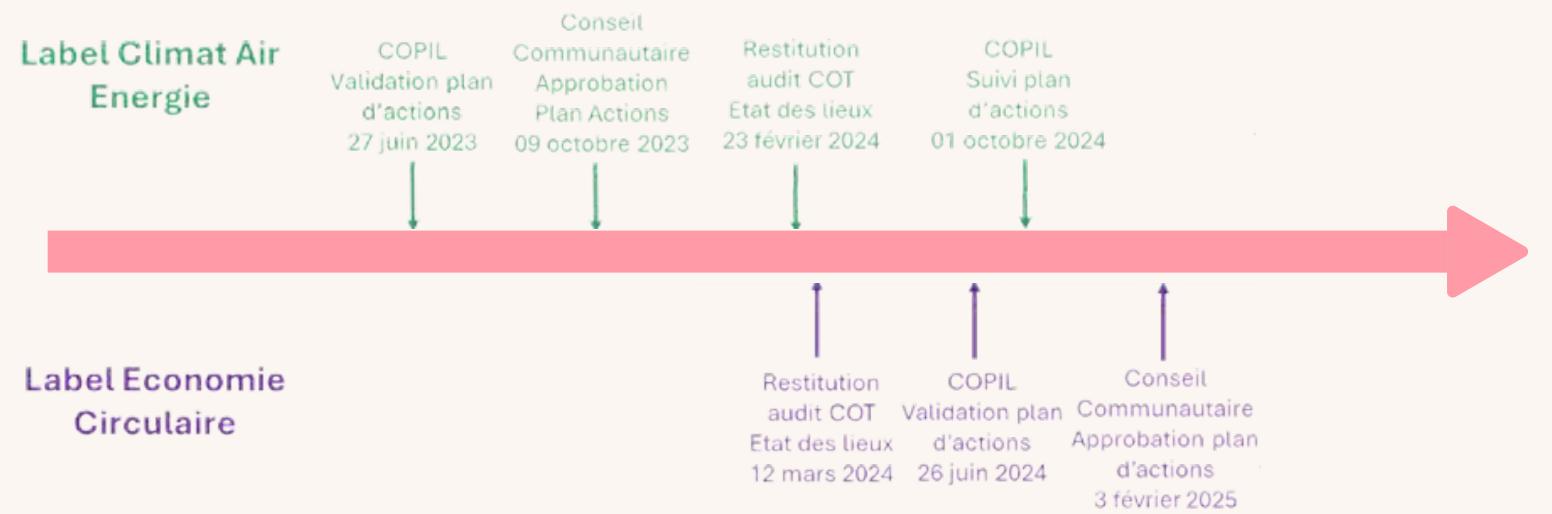
## Démarche Territoire

### Engagé pour la Transition Ecologique :

La CAMVS s'est engagée depuis janvier 2021 dans une démarche de labellisation "Territoire Engagé Transition Ecologique" (TETE) sous les labels **Climat-Air-Energie** (CAE) et **économie circulaire** (ECi).

Cette démarche à double référentiel va permettre à la fois d'ajouter une **réflexion territoriale** nouvelle sur l'économie circulaire mais également d'aider à renforcer sa politique climat-air-énergie et à faciliter une meilleure **intégration des enjeux environnementaux**, avec notamment un travail de formation et de sensibilisation des élus et des agents.

Le label CAE a été engagé depuis 2021, démarrant par une première phase de sensibilisation envers les agents. En 2023, une phase d'appropriation a commencé, marqué la même année par la signature du **Contrat d'Objectifs Territorial** (COT) avec l'ADEME.



En 2023, un programme de **131 actions et 234 sous-actions** a été approuvé par le conseil communautaire pour le label CAE. Le sujet de l'économie circulaire étant nouveau, un premier plan d'actions de **16 actions** a été validé récemment en février 2025.

Ces labels fonctionnent sous forme d'obtention d'étoiles, témoignant de l'avancée des actions mises en place.

DE 2023 À 2024  
**41%**  
DES SOUS-ACTIONS ONT ÉTÉ  
ENGAGÉES OU RÉALISÉES

Sur les actions non réalisées :  
**60%**  
DES ACTIONS ONT ÉTÉ  
REPROGRAMMÉES

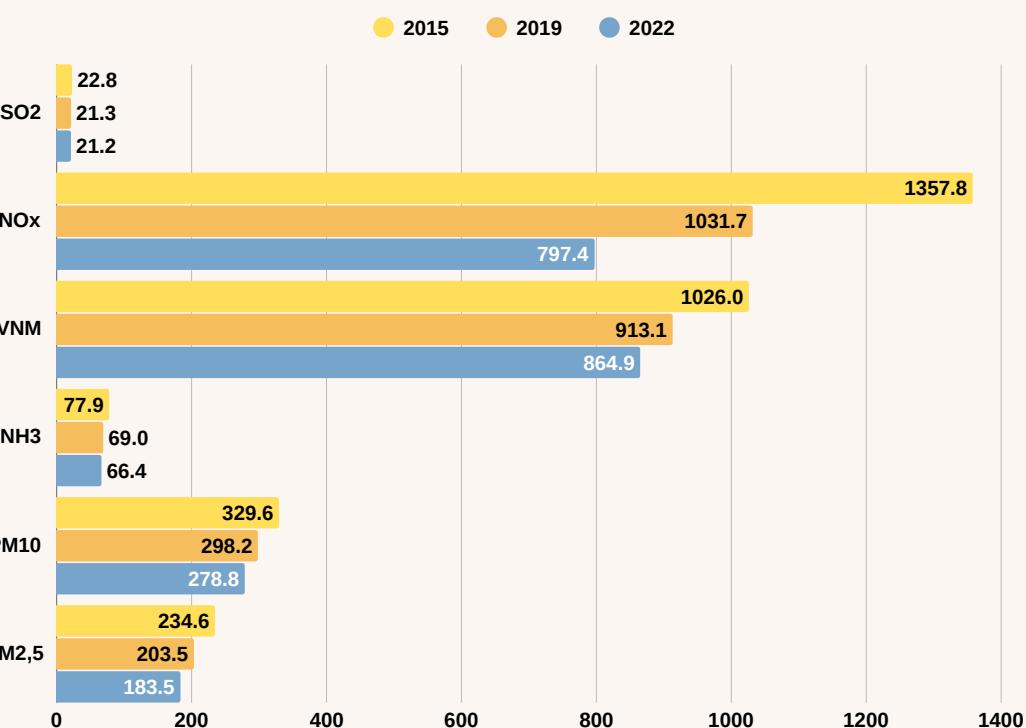
La CAMVS vise comme objectif :  
**45%**  
DE RÉALISATION DES  
MESURES DU LABEL CAE  
**25%**  
DE RÉALISATION DES  
MESURES DU LABEL ECI

### Qualité de l'air :

Les polluants les plus émis sur le territoire de la CAMVS sont les **oxydes d'azote** (NOx) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Ces deux polluants sont principalement émis par le **chauffage résidentiel** (combustion fossile), la **circulation routière** (moteurs thermiques), et **l'industrie**.

Chaque année, les émissions de ces polluants baissent. Les **NOx** ont diminué d'environ **40%** entre 2015 et 2022.

Emissions de polluants suivant les années sur le territoire de la CAMVS (en tonne / année)



Inventaire des consommations énergétiques de des émissions atmosphériques de l'Ile-de-France pour l'année 2022 - AIRPARIF Avril 2025

Les niveaux de pollution enregistrés en 2024 ont **baisonné** sur le territoire de la CAMVS par rapport à 2023, sauf pour l'ozone (O3). Cela est dû à la baisse des émissions, notamment celles du **trafic routier** (renouvellement du parc, politiques dirigées en faveur des mobilités douces). Les températures relativement douces de 2024 ont également limité le chauffage résidentiel. Une forte **pluviométrie** a également eu pour effet de "lessiver" les polluants.

Selon les limites réglementaires de polluants, les concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), de particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> sont respectées sur le territoire. Cependant les recommandations promulguées par l'**OMS** sont dépassées en 2024. Entre **80** et **100%** de la population sont concernés par le NO<sub>2</sub>, les PM<sub>2,5</sub> et l'O<sub>3</sub>.



Inventaire des consommations énergétiques de des émissions atmosphériques de l'Ile-de-France pour l'année 2022 - AIRPARIF Avril 2025

# Climat - Air - Energie

## Consommation d'énergie :

Répartition de la consommation d'énergie selon leur origine en 2023

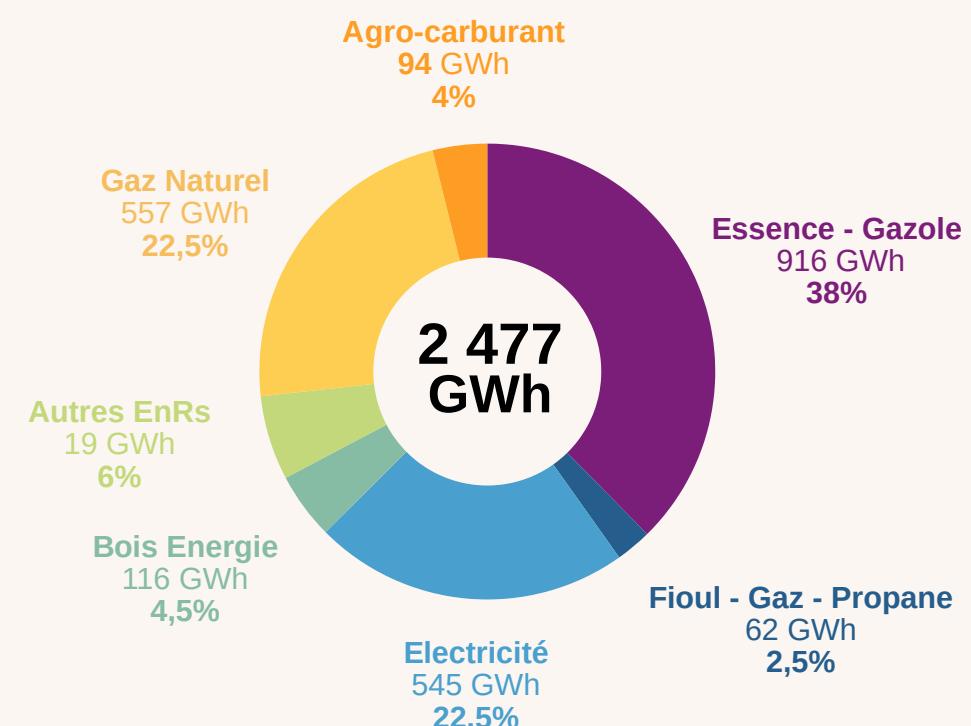


Schéma de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération de la CAMVS - 2024

La **dépendance aux énergies fossiles** est encore grande, représentant **57%** de la consommation d'énergie (essence - gazole, fioul - gaz - propane, une partie de l'électricité et une partie du gaz naturel).

Les **bâtiments (logements et tertiaire)** représentent plus de la moitié des consommations d'énergie, avec **56%** de la consommation.

De nombreuses maisons sont encore **chauffées au fioul ou au gaz propane**, représentant **10%** des maisons, soit **2 075** maisons.

Les points importants sur lesquels la CAMVS doit maintenant améliorer la situation portent notamment sur :

- La **réduction** des consommations d'énergie et sa **substitution** par des énergies renouvelables locales
- L'augmentation de la **rénovation énergétique** des logements et des bâtiments tertiaires
- La **sensibilisation** à l'**utilisation** et l'**installation** des énergies renouvelables
- La création de **nouveaux projets** et l'**amélioration** des équipements existants

## Schéma de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération :

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, la CAMVS a lancé en janvier 2024 l'élaboration d'un **Schéma de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération**. Ce projet ambitieux vise à définir un **mix énergétique renouvelable et diversifié** pour le territoire, en harmonie avec la préservation de son patrimoine, de ses paysages et de ses espaces de biodiversité. Fruit d'une concertation étroite avec les communes, il vient amplifier les réflexions initiées par les communes dans le cadre de la **loi d'accélération de la production des énergies renouvelables** de mars 2023 (loi APER) et doit permettre de renforcer l'**autonomie énergétique** du territoire.

**Mai 2024 :** PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE ET DES ENJEUX PAYSAGERS

**Décembre 2024 :** ATELIER POUR IDENTIFIER LES POTENTIELS ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

### Production d'énergie renouvelable selon leur source de production en 2024

La production d'énergie renouvelable représentait en **2023** près de **312 GWh/an**, soit **13%** de la consommation d'énergie du territoire.

**91%** de la production d'énergie renouvelable du territoire est d'**origine thermique**, notamment via le **bois énergie** et la **géothermie profonde**. Le bois énergie des ménages représente **37%** de la production totale. La géothermie, essentiellement profonde, est la deuxième énergie renouvelable du territoire avec **35%** de la production totale.

En revanche, la production d'**électricité renouvelable** est limitée (**9%** de la production EnR totale) et provient majoritairement de la **valorisation des déchets** de l'incinérateur à Vaux-le-Pénil et du **photovoltaïque** qui est en forte croissance.

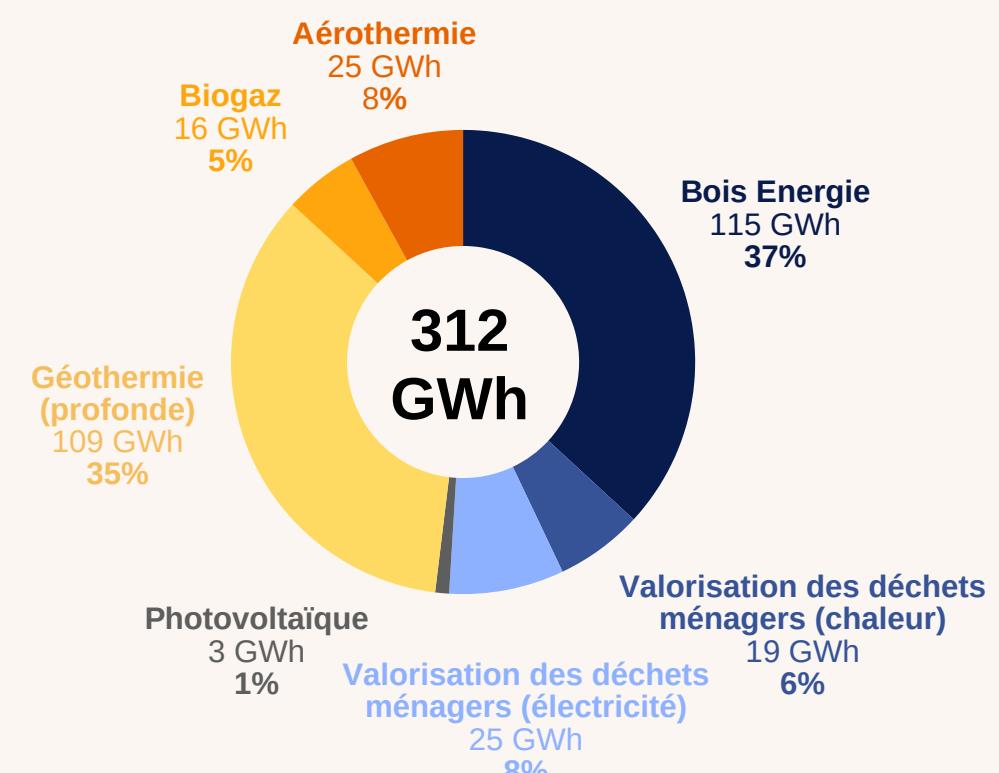


Schéma de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération de la CAMVS - 2024

# Habitat

Sur l'année 2024, la CAMVS a contribué à :

78  
NOUVEAUX  
LOGEMENTS SOCIAUX  
FINANCIÉS

198  
LOGEMENTS SOCIAUX FINANCIÉS  
POUR LEURS RÉNOVATIONS  
ÉNERGÉTIQUES

POUR  
978,7 k d'€

225 k d'€  
POUR LE FINANCEMENT DES  
TRAVAUX D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT

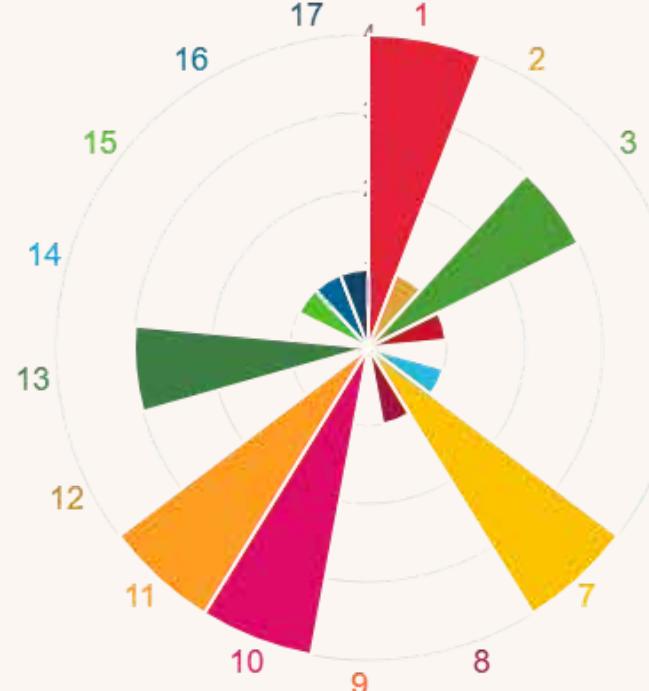
DANS  
LE CADRE DE  
MON PLAN  
RÉNOV'



## Programme Local de l'Habitat :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est mis en œuvre sur une durée de **6 ans** (2022-2027) et comprend un total de 20 actions. Il définit les orientations stratégiques de l'Agglomération pour garantir un **logement durable pour tous** et un **équilibre social de l'habitat**. Il a pour objectifs :

- d'améliorer la **performance énergétique** de l'habitat,
- de répondre aux **besoins en logement** et en **hébergement**,
- de favoriser le **renouvellement urbain**, la **mixité sociale** et l'**accessibilité** du cadre bâti aux personnes **handicapées**,
- d'assurer une **répartition équilibrée et diversifiée** de l'offre de logements sur le territoire.



Grâce à la convention de délégation des aides à la pierre, passée avec l'Etat, l'Agglomération Melun Val de Seine distribue les aides financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) sur son territoire, afin de soutenir au mieux les usagers dans leurs **projets de rénovation** de logement, mais aussi sur l'**adaptation** des logements à la perte d'**autonomie** et la lutte contre l'**habitat indigne**. Des aides comme **MaPrimeRénov'** sont proposées aux copropriétés, aux propriétaires ou bailleurs. En complémentarité de l'ANAH, la CAMVS a mis en place l'aide **Mon Plan Rénov'**.



Le **Programme Local de l'Habitat** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 1 : Pas de pauvreté & ODD 10 : Inégalités réduites

- Développement d'une offre sociale dédiée aux besoins des plus fragiles et accompagner
- Soutien aux communes dans leurs actions de repérage et de lutte contre l'habitat indigne
- Renouvellement de la délégation de l'aide à la pierre par l'Etat
- Mise en place d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des copropriétés fragilisées et/ou en difficulté



### ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable

- Renouvellement urbain du centre-ville de Melun
- Rénovation du parc privé ancien
- Dotation de moyens nécessaires à la réhabilitation énergétique des copropriétés

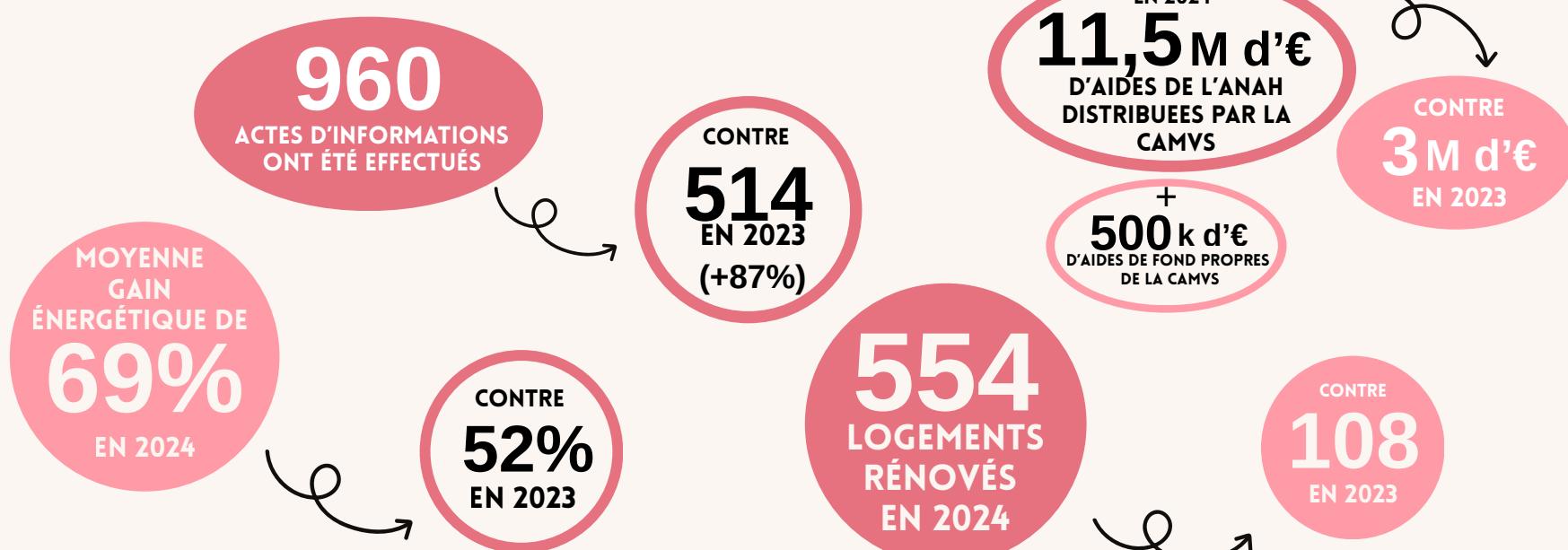


### ODD 11 : Villes et communautés durables

- Accès pour tous à un logement décent et durable

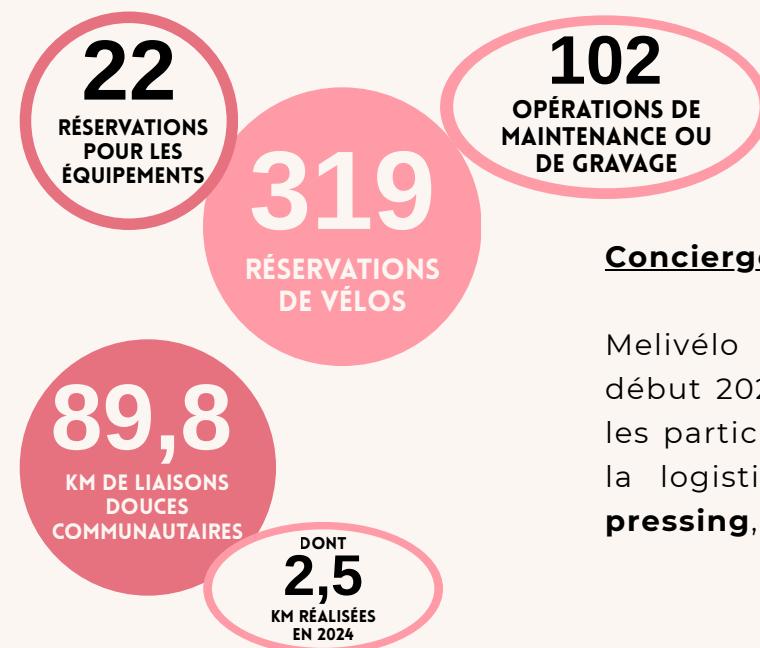
## Rénovation énergétique, point marquant du PLH :

L'année 2024 est marquée par la montée en puissance du service de conseil en rénovation énergétique à tous les propriétaires. La CAMVS a mis en place un **espace conseil France Rénov'** pour accompagner les propriétaires dans les projets de **rénovation énergétique** de leur logement. Il permet de sécuriser l'ensemble de son parcours et d'optimiser son projet de travaux : appui aux **démarches administratives**, au choix des **matériaux**, aux **solutions techniques** à privilégier, aux **aides financières** disponibles.



# Mobilité

## Liaisons douces (Mélivélo) :



### Conciergerie Solidaire :

Melivélo construit le projet d'une **Conciergerie Solidaire**, ouverte début 2025. Le but est de mettre en lien les commerçants locaux et les particuliers, notamment ceux rentrant tard le soir. S'occupant de la logistique, la conciergerie pourra permettre des services de **pressing**, de **cordonnerie**, **d'alimentation**, etc

## Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) :



Le réaménagement du Pôle Gare de Melun est l'un des grands projets de **requalification urbaine**, portés par la CAMVS en partenariat avec Île-de-France Mobilités, la SNCF, l'État, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne. Déclarés d'utilité publique, les travaux auront pour but de faire de la gare de Melun, un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) pouvant répondre à la **hausse de fréquentation** et aux **attentes des usagers**. Les points importants sur lesquels se concentre le projet concernent :



Première pierre PEM © CAMVS 2024

- La garantie de **l'accessibilité** pour tous les usagers
- Le développement de l'usage des **modes actifs**
- La participation à la **dynamique du quartier** et du cœur d'agglomération
- L'amélioration du **cadre de vie**
- La facilitation des **correspondances** entre les différents modes de transport

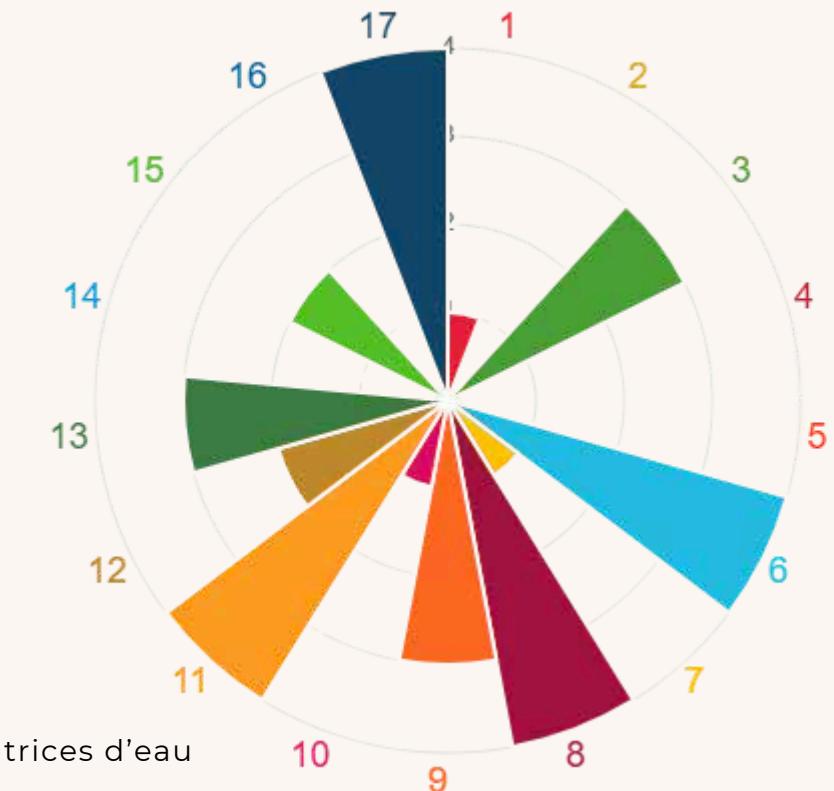
Les travaux du PEM de Melun ont commencé par des démolitions. Les partenaires de ce projet se sont retrouvés le 1er février 2024 pour poser une pierre symbolique, marquant le lancement d'un chantier qui va se réaliser par phases jusqu'en 2030.

MONTANT DES TRAVAUX DU PEM DE

196,5 M€

## Évaluation :

Le projet de **Pôle Gare**, conjointement avec le programme tertiaire **Prélude**, accordent une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 6 : Eau propre et assainissement

- Amélioration de la gestion des eaux pluviales
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Plantation d'espèces végétales peu consommatrices d'eau

### ODD 8 : Travail décent et croissance économique

- Implantation d'un incubateur-Pépinière-Hôtel d'Entreprises (IPHE)
- Développement des services connexes (commerces, d'hôtellerie ou de restauration)
- Création d'emploi tertiaire au pied de la gare

### ODD 11 : Villes et communautés durables

- Respect de l'environnement
- Amélioration de la qualité de l'air
- Lien urbain-rural

### ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

- Projets multi-acteurs sur la conception, la réalisation et le financement

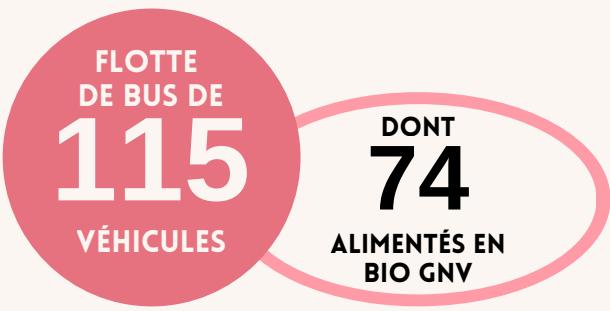
**Mai 2024 :** SIGNATURE DE LA PREMIÈRE CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À DES ACQUISITIONS FONCIÈRES ET PREMIERS TRAVAUX DE RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS DU PEM

5M€ HT DONT PRÈS DE 1,5M€ À CHARGE DE LA CAMVS

**Novembre 2024 :** SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET AUX PREMIERS TRAVAUX FERROVIAIRES ET INTERMODAUX

115,2 M€ HT DONT PRÈS DE 3,5M€ À CHARGE DE LA CAMVS

# Mobilité



## Plan Local Mobilité (PLM) :

En avril 2024, les maires du territoire, ont débattu sur l'élaboration du **Plan Local de Mobilité (PLM)**. Le PLM est un document qui fixe les principes pour l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement. Le plan est constitué de **33 actions**, telles que **l'apaisement de la circulation**, la **préparation du Tzen 2**, ou encore la poursuite de la mise en œuvre du **réseau cyclable**.

Le PLM se structure autour de 4 objectifs clairs :

- La **réduction de la voiture** pour les déplacements quotidiens
- L'accompagnement des **déplacements Domicile-Travail**
- Le développement et la promotion d'une **Mobilité Durable**
- La coordination et la programmation pour une **Mobilité Durable**

## Charte de la Logistique Urbaine Durable - Le dernier kilomètre :



L'agglomération Melun Val de Seine est une zone de transit majeure. Ces flux entraînent de nombreuses externalités négatives, tels que des encombrements, des embouteillages, des nuisances sonores, de la pollution, etc. Pour tenter de les réduire, une **Charte de Logistique Urbaine Durable (LUD)** a été signée en 2024.

**15 T/J** DE CO2 (HORS TRANSIT) GÉNÉRÉS PAR LES LIVRAISONS

**5 800 L** DE CARBURANTS CONSOMMÉS CHAQUE JOUR POUR LES LIVRAISONS / ENLÈVEMENTS

Cette charte est construite sur 4 axes d'intervention qui sont :

- La gestion et l'organisation des **pratiques logistiques** dans l'espace public
- L'optimisation, la consolidation et la structuration de **chaines logistiques** durables
- La promotion du **report modal**
- La sensibilisation et l'organisation de la **gouvernance**

Un problème majeur et prioritaire de cette charte concerne le **dernier kilomètre parcouru**. En effet, c'est ce dernier temps de parcours du trajet de livraison qui génère le plus de pollution et de congestion, notamment dans le centre de Melun.



Signature Charte LUD © DIR COM - 2024

## Évaluation :

La **Charte de Logistique Urbaine Durable** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 3 : Bonne santé et bien être

- Adapter la réglementation locale du transport de marchandises
- Favoriser la cyclo-logistique
- Promouvoir le report modal notamment vers la voie d'eau



### ODD 4 : Education de qualité

- Sensibiliser et organiser la gouvernance
- Faire prendre conscience des conséquences des flux de transit traversant l'agglomération en vue de limiter les impacts



### ODD 8 : Travail décent et croissance économique

- Favoriser la cyclo-logistique
- Organiser le maillage des aires de livraison



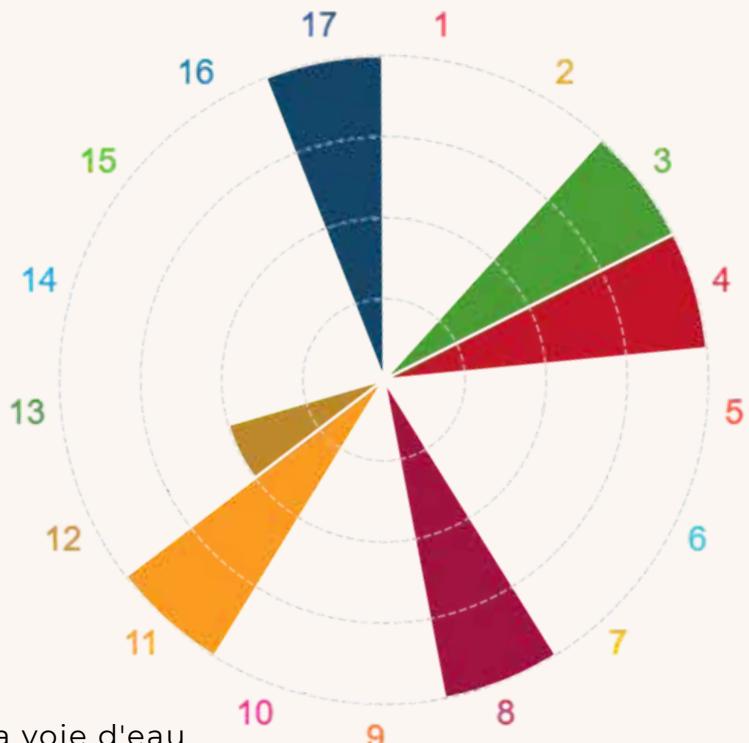
### ODD 11 : Villes et communautés durables

- Développer un espace logistique de proximité
- Mieux organiser le maillage des points de retrait et des consignes
- Promouvoir le renouvellement des flottes et le ravitaillement des véhicules
- Organiser le maillage des aires de livraison



### ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

- Sensibiliser et organiser la gouvernance



# CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

## Lutte contre le changement climatique

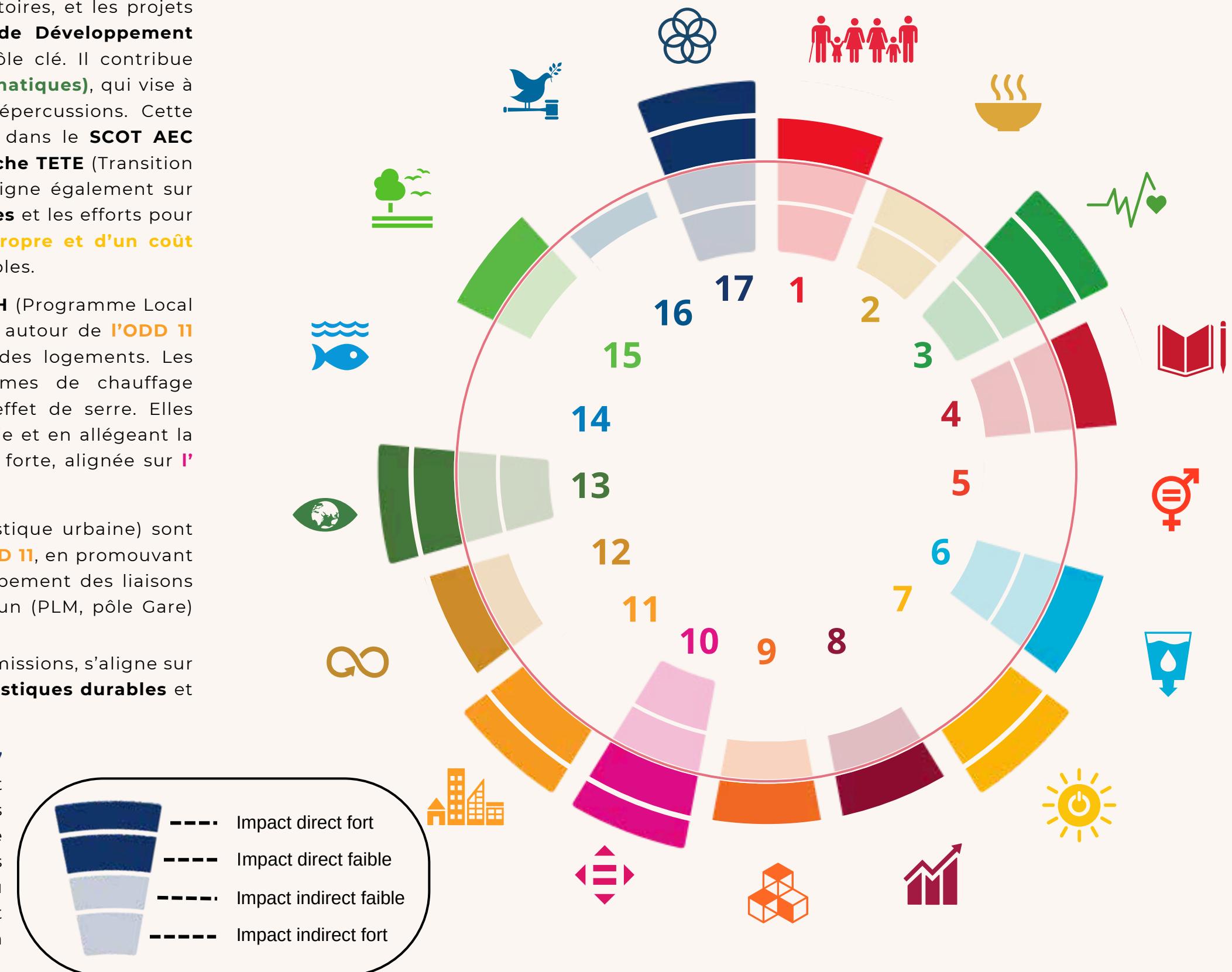
La lutte contre le changement climatique représente un enjeu central pour les territoires, et les projets menés dans ce cadre s'inscrivent directement dans la réalisation des **Objectifs de Développement Durable** (ODD). Parmi les initiatives phares, le volet **Climat-Air-Energie** joue un rôle clé. Il contribue principalement à l'**ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)**, qui vise à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Cette politique englobe des actions variées, comme l'intégration des enjeux climatiques dans le **SCOT AEC** (Schéma de Cohérence Territoriale Air-Energie-Climat), la mise en œuvre de la **démarche TETE** (Transition Énergétique des Territoires), ou encore l'amélioration de la **qualité de l'air**, qui s'aligne également sur l'**ODD 3 (Bonne santé et bien-être)**. Le **Schéma directeur des Energies Renouvelables** et les efforts pour réduire la consommation énergétique renforcent, quant à eux, l'**ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)**, en favorisant une transition vers des sources d'énergie durables et accessibles.

Le secteur de l'**habitat** est également un levier important, notamment à travers le **PLH** (Programme Local de l'Habitat) axé sur la **rénovation énergétique**. Ce projet s'articule principalement autour de l'**ODD 11 (Villes et communautés durables)**, en visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements. Les actions de rénovation, comme l'isolation thermique ou l'installation de systèmes de chauffage performants, contribuent aussi à l'**ODD 13** en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Elles s'inscrivent également dans l'**ODD 7**, en rendant les logements plus sobres en énergie et en allégeant la facture énergétique des ménages. Par ailleurs le PLH intègre une dimension sociale forte, alignée sur l'**ODD 10 (Réduction des inégalités)**.

Enfin, les initiatives liées à la **mobilité** (liaisons douces, Plan Local de Mobilité, logistique urbaine) sont essentielles pour construire des territoires **durables**. Elles répondent avant tout à l'**ODD 11**, en promouvant des modes de transport **propres** et en réduisant la **congestion urbaine**. Le développement des liaisons douces (pistes cyclables, zones piétonnes) et l'optimisation des transports en commun (PLM, pôle Gare) favorisent une mobilité plus respectueuse de l'environnement, en phase avec l'**ODD 13**.

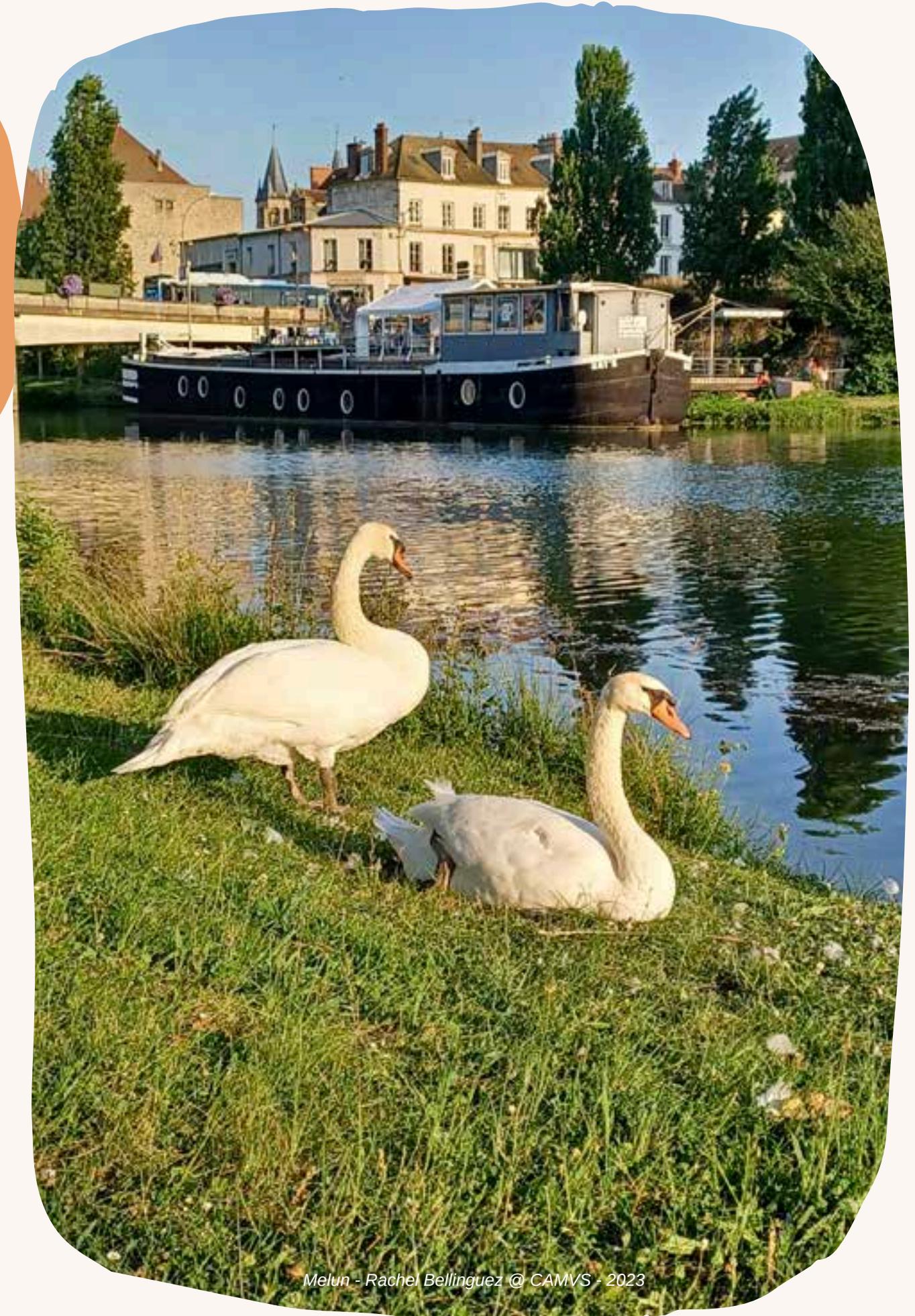
Par ailleurs, la **logistique urbaine**, qui vise à rationaliser les livraisons et à limiter les émissions, s'aligne sur l'**ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure)**, en encourageant des **solutions logistiques durables** et efficaces.

Ces actions reposent sur une coopération locale renforcée, en lien avec l'**ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)**. À titre d'exemple, le **SCOT AEC** prévoit des orientations qui ne pourront être pleinement mises en œuvre qu'à travers l'**implication conjointe** de l'ensemble des **acteurs du territoire**. Les phases de concertation menées avec les habitants, les élus, ainsi que les partenaires économiques illustrent déjà cette dynamique collective indispensable pour garantir la réussite du projet à long terme. D'ailleurs, pour chaque **évaluation par axe**, l'**ODD 17** apparaît systématiquement, car sans une **collaboration** solide entre les acteurs locaux, aucun projet ne peut véritablement prendre vie et **s'inscrire durablement** dans le territoire.



# PRÉServation de la BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- 4. Sensibilisation ..... p.15
- 5. Axe Seine ..... p.16
- 6. Eau & Assainissement ..... p.17
- 7. GEMAPI ..... p.18
- 8. Déchets ..... p.18



Melun - Rachel Bellinguez @ CAMVS - 2023

# Sensibilisation

## Atlas de la biodiversité intercommunale :



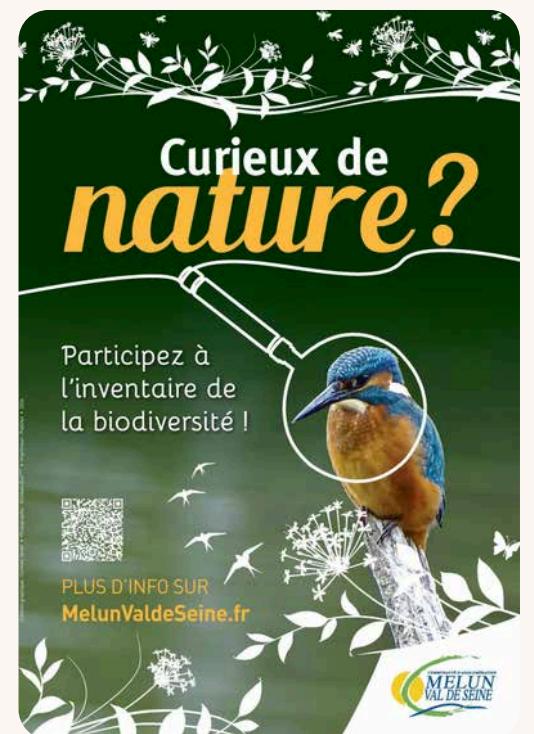
En 2024, différents **inventaires de terrain** ont été effectuées dans le cadre de l'élaboration de l'**atlas et plan de biodiversité intercommunale**. Malgré une météo particulièrement pluvieuse, une cinquantaine de journées d'**inventaires naturalistes** ont été déployées entre les mois de mars et septembre. L'ensemble de ces analyses a permis de dresser la **cartographie des différents types d'habitats** ainsi que des différentes **trames** écologiques du territoire :

- les trames **vertes** et **bleues** des différents milieux terrestres,
- la trame **noire** pour la vie nocturne,
- la trame **brune** correspondant à la fonctionnalité du sol,
- la trame **blanche** liée au bruit.

Ce projet a permis de **valoriser la richesse** particulière du territoire et de **constituer un outil d'aide à la décision** pour **orienter** les actions de la CAMVS et des communes en faveur de la **qualité écologique** du territoire.

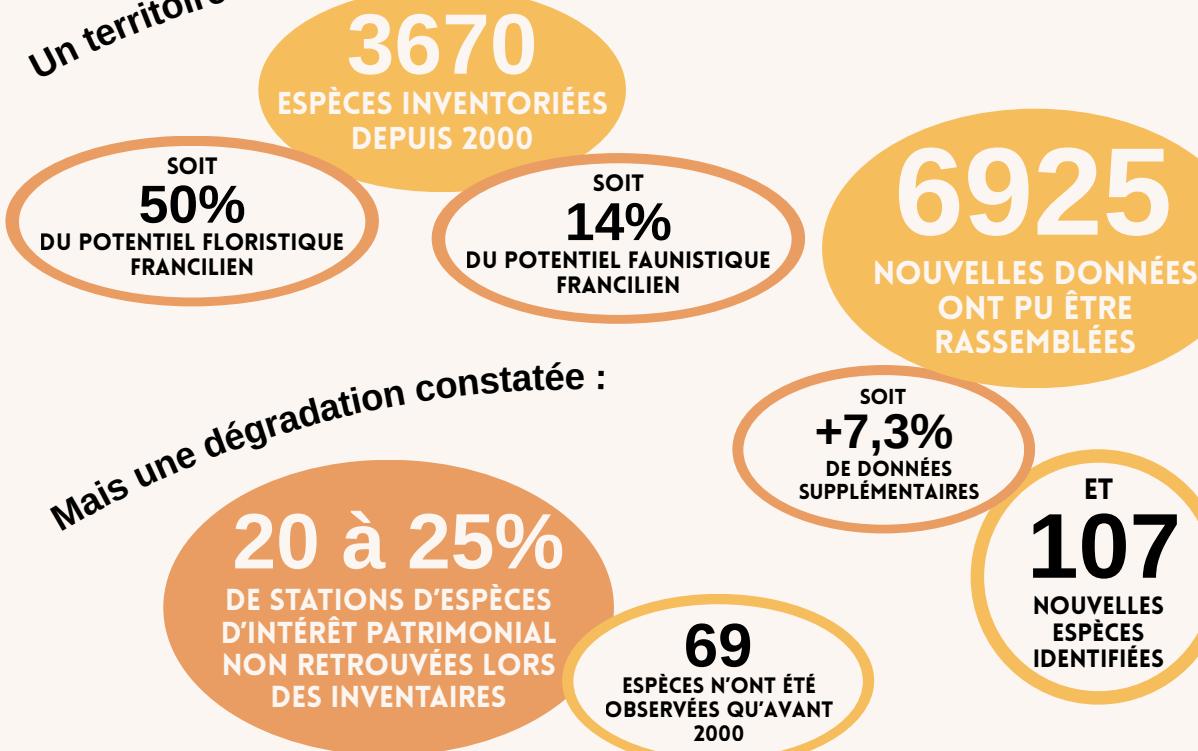


Curieux de nature ? - Voisenon © CAMVS - 2024



Affiche du programme "Curieux de nature ?" © CAMVS - 2024

Un territoire riche en biodiversité :



En parallèle, la **sensibilisation** dans le cadre de l'atlas de la biodiversité a fait l'objet de plusieurs médiations culturelles et autres événements comme :

- Le programme de sciences participatives de l'Agglo : **"Curieux de nature ?"** avec des séances d'initiation au protocole d'observations **Vigie-Nature** sur 5 communes du territoire qui ont débuté au printemps 2024,
- Les médiations culturelles dans le cadre de la **Micro-Folie** Melun Val de Seine à destination des enfants et de leur famille,
- Les **Rallyes du Val d'Ancoeur** à Rubelles en mai 2024,
- **Printemps sur Seine** à Melun en juin 2024 avec un stand d'observation des oiseaux en bord de Seine,
- Lors de la **Randonnée du Val de Seine** fin septembre avec un stand dédié à la biodiversité.



Inventaire sur terrain © CAMVS - 2024



Micro-Folie à l'Arcature - Vaux-le-Pénil © CAMVS - 2024

Pour permettre à tous de contribuer à améliorer la connaissance de la biodiversité locale, la CAMVS a mis en place des **sciences participatives de biodiversité** encadrées par l'association Seine-et-Marne Environnement. Cinq communes de l'agglomération ont accueilli près d'une cinquantaine d'habitants experts ou débutants pour leur apprendre à observer la biodiversité et renseigner les bases de données scientifiques.

Le dispositif de la **Micro-Folie** a également monté en 2024 des **médiations de sensibilisation** à la biodiversité. Des activités culturelles et ludiques pour tous ont été proposées en partenariat avec des associations de la CAMVS, offrant ainsi aux participants une **expérience enrichissante et divertissante**, tout en favorisant **l'échange** et la découverte de notre **patrimoine naturel**. Dans ses cahiers de médiation, destinés à différents niveaux de classe, des éléments et milieux naturels présents sur l'agglo sont mis en perspective avec des **tableaux**, des **expositions**, des **documentaires**, en lien avec le territoire.

1374 VISITEURS ONT PARTICIPÉ À UNE MÉDIATION SUR LA BIODIVERSITÉ EN 2024

# Axe Seine

## Schéma Directeur de l'Axe Seine :

Dans son projet de territoire « Ambition 2030 », la CAMVS a identifié comme orientation stratégique majeure, la **mise en valeur de la Seine** et la **cohésion des espaces** qu'elle traverse. Pour ainsi renforcer le cadre de vie, les espaces naturels et l'attraction touristique, le **Schéma Directeur de l'Axe Seine a été adopté le 1er juillet 2024**. L'objectif est de développer l'offre de loisirs et détente, liée à l'eau, la nature, le sport et la culture, tout en reliant les lieux d'attrait patrimoniaux ou naturels par des cheminements de mobilité douce.

**Trois grandes priorités** ont été définies se déclinant en un programme de plus de 80 actions :

- le rétablissement des **continuités** douces le long de la Seine
- l'embellissement du **cadre de vie**
- le développement de l'**événementiel**.

Les premières interventions de l'axe Seine ont été priorisées sur **deux lieux majeurs** :

- La **Prairie Malécot** à Boissise-le-Roi (complémentairement au classement du site en Espace Naturel Sensible du Département),
- La friche du **Parc des Fouilles** à Boissise-la-Bertrand.

## 5 millions d'euros

EST LE MONTANT FINANCÉ PAR LA CAMVS POUR CES DEUX OPÉRATIONS PRIORITAIRES SUR LA PÉRIODE 2024-2032

## Zoom sur le Parc des Fouilles :

Des objectifs liés au développement durable s'illustrent dans le projet d'aménagement du Parc des Fouilles. Il y est envisagé d'améliorer l'accueil du public par la création d'**espaces partagés** comme une guinguette, de créer un **tremplin pour la biodiversité** en restaurant les milieux aquatiques et en consolidant les berges, tout en sensibilisant au **patrimoine naturel**. Enfin, il est prévu de favoriser la **traversée** et la **découverte du site**, en assurant de meilleures liaisons, notamment en la reliant à la Scandibérique (Véloroute 3).



AMBANCES IN-SITU Parc des Fouilles - Boissise-la-Bertrand © CAMVS - 2024

## Évaluation :

Le **Schéma Directeur de l'Axe Seine** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 3 : Bonne santé et bien être

- Aménager les espaces pour les rendre accessibles à tous
- Créer des lieux de détente, de parcours pédagogiques, de pratique de sport nautique, des bases de loisirs, et autre



### ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

- Remettre en service de la fonctionnalité des milieux naturels
- Appliquer une gestion différenciée des espaces



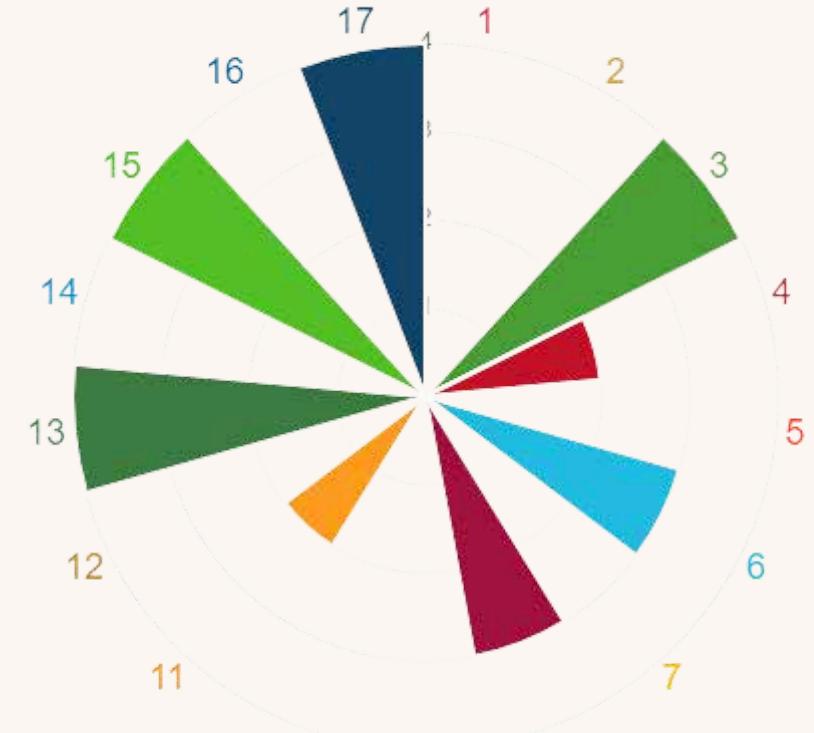
### ODD 15 : Vie terrestre

- Renaturer les espaces, en particulier les berges
- Lutter contre les espèces invasives
- Mettre en valeur la biodiversité par l'aménagement d'espaces naturels



### ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

- Coordonner la démarche de partenariat entre la CAMVS et Département 77, le SEMEA, la Réserve naturelle régionale de Rougeau Bréviande gérée par Ile-de-France Nature, et autres



# Eau & Assainissement

## Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable :

En juillet 2024, la CAMVS a adopté le schéma directeur de l'Alimentation en Eau Potable. Le but est de pouvoir identifier les **problèmes** sur le **réseau**, trouver des **solutions**, et les mettre en œuvre, sur une planification à court et long termes. Un enjeu important soulevé par ce schéma est celui des **fuites d'eau** potables importantes. Quelques travaux ont eu lieu cette année, notamment sur les **réservoirs** désaffectés de Montaigu. Deux d'entre eux ont été démolis, afin d'en reconstruire avec une plus grande capacité de stockage. Des travaux de **renouvellement** de réseaux ont également été réalisés en 2024.

### Évaluation :

Le **Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:

 **ODD 3 : Bonne santé et bien être**  
- Assurer la qualité de l'eau

 - Renforcer et sécuriser le réseau  
- Améliorer l'état des ouvrages et la performance des réseaux

 **ODD 6 : Eau propre et assainissement**  
//

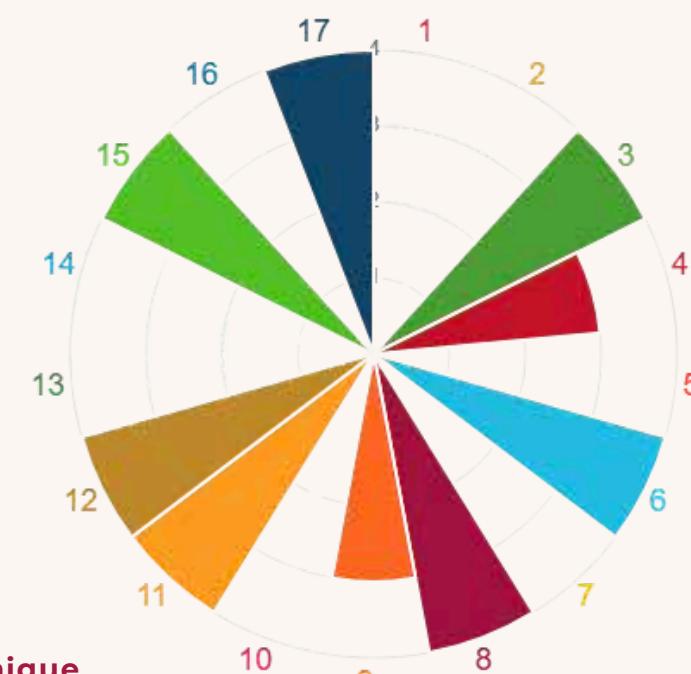
 **ODD 8 : Travail décent et croissance économique**  
//

 **ODD 11 : Villes et communautés durables**  
//

 **ODD 12 : Consommation et production responsable**  
//

 **ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs**  
//

 **ODD 15 : Vie terrestre**  
- Mettre en place un programme de sensibilisation des agriculteurs sur des cultures à bas niveau d'intrants



## Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des Eaux Usées :

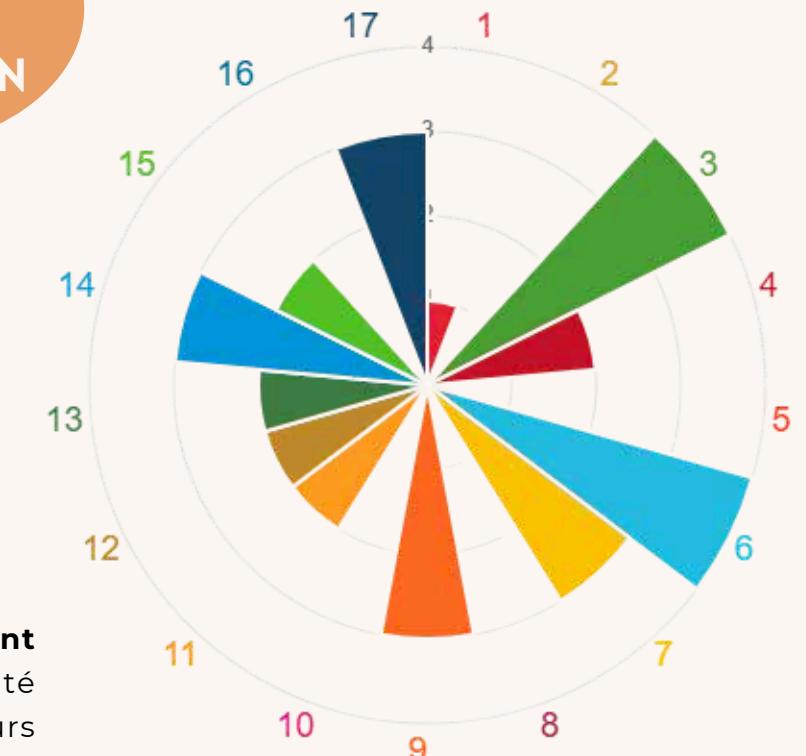
Au même moment, la CAMVS a également adopté le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des Eaux Usées. Celui-ci a pour objectif d'améliorer la **connaissance**, la **gestion** et le **fonctionnement** du système d'assainissement, **protéger** les milieux aquatiques et **améliorer** l'efficacité du système. Un des enjeux importants lié à l'assainissement est par exemple la réduction des **rejets de polluants** dans les milieux naturels. Des actions ont été mises en place cette année, comme celles liées à l'**augmentation** de la **capacité de traitement** de la station de Melun-Dammarie de **20%**, la mise en place d'un **diagnostic** pour l'amélioration du système ou l'amélioration de la qualité au niveau de la station de Boissettes.



Le **Schéma Directeur de l'Assainissement Collectif des Eaux Usées** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:

 **ODD 3 : Bonne santé et bien être & ODD 6 : Eau propre et assainissement**

- Limiter les débordements des réseaux  
- Améliorer la capacité de traitement des stations d'épuration  
- Réduire les rejets des polluants dans le milieu naturel





Le **SEMEA** est l'un des 4 syndicats présents sur le territoire de la CAMVS, intervenant du côté de la rive gauche de la Seine. Avec la compétence GEMAPI déléguée en 2019, le syndicat fait face à des enjeux de taille. Malgré beaucoup d'efforts et de moyens mobilisés pour empêcher les **inondations**, il reste impossible de les supprimer complètement. Après les inondations de 2016 et 2024, le syndicat a lancé un projet de **lutte contre les inondations** dans le bassin du ru d'Auvernaux-Moulinon à Saint-Fargeau-Ponthierry. L'objectif est la réouverture d'un bras du ru de Moulinon. Commencé en 2023, le projet s'est poursuivi en 2024 par le dépôt du Dossier Loi sur L'eau (DLE) et l'autorisation des travaux. Le but de ce projet est multiple. Il permettra :

- D'accélérer l'**évacuation de l'eau** en cas d'inondation
- De prévenir le **risque d'effondrement** de la voûte
- De contribuer à des **gains écologiques**

Le commencement du chantier s'est effectué le 3 mars 2024.



Ru de Moulinon - Saint-Fargeau-Ponthierry © SEMEA - 2024

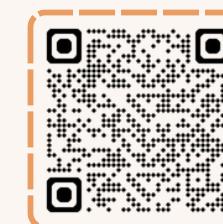


Berges de Seine - Saint-Fargeau-Ponthierry © SIARCE - 2024



Le syndicat **SIARCE** s'occupe des 6 km de berges de Seine de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, sur lesquels sont recensés de nombreux phénomènes d'**érosion**. Ces érosions sont dues aux **méandres** naturels du fleuve, à l'**urbanisation** et l'**anthropisation**, ou bien au **batillage**; les vaguelettes causées par les bateaux. Des projets de **restauration** des berges sont en cours, en commençant par une phase **d'étude**. Des niveaux des priorités ont été accordés. Les zones les plus concernées sont des zones très **abimées**, mais aussi très **fréquentées**, comme le chemin de halage.

# GEMAPI & déchets



La compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de l'agglomération est transférée et gérée à travers deux syndicats. En 2024, le syndicat du SMITOM a agi sur :

- La poursuite des travaux pour la reconstruction à Vaux-le-Pénil d'un **nouveau centre de tri**, d'une **nouvelle déchèterie** et d'un **tiers-lieu**,
- L'actualisation du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA),
- La poursuite de l'expérimentation de la **collecte des déchets alimentaires** sur le territoire,

Sur les 18 communes de la CAMVS gérées par le **SMITOM-LOMBRIC** :

**20 17**  
FEMMES / HOMMES  
AU SEIN DU SMITOM  
EN 2024

**1730**  
COMPOSTEURS INDIVIDUELS  
DISTRIBUÉS

**2070**  
BADGES DÉCHETS  
ALIMENTAIRES  
DISTRIBUÉS

**6**  
TABLES DE TRIS  
DISTRIBUÉES EN  
CANTINE

**3**  
RESSOURCERIES  
MOBILES  
ORGANISÉES

**Mais aussi :**

- des ateliers
- des animations
- des diagnostics
- des concours écoles
- des composteurs partagés
- des formations éco-voisins
- des distributions de compost
- des dotations de chèque réparation
- des distributions d'autocollant stop pub



En 2024, le syndicat du SIETOM a agi sur :

- L'étude pour la mise en œuvre d'une **taxe incitative**,
- Le lancement de marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la **déchèterie recyclerie** de Pontault-Combault.

# CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

## Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La **préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources** est un pilier essentiel pour garantir un équilibre écologique durable. Les projets menés dans ce cadre s'articulent autour de plusieurs **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, en mettant l'accent sur la protection des ressources naturelles et la sensibilisation des citoyens.

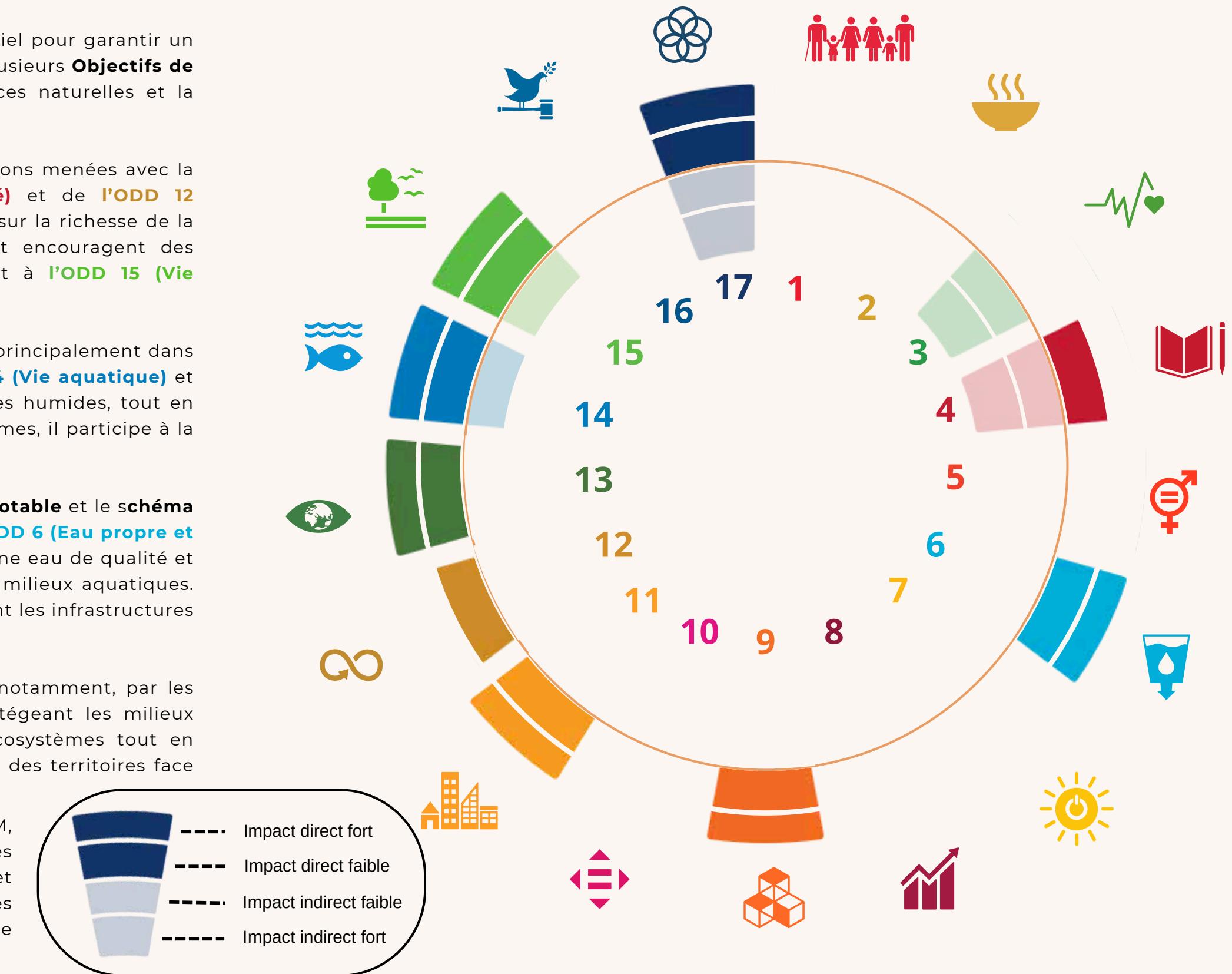
Le projet de **sensibilisation**, notamment à travers l'**Atlas de la biodiversité** et les actions menées avec la **Micro-folie**, joue un rôle clé dans l'atteinte de l'**ODD 4 (Éducation de qualité)** et de l'**ODD 12 (Consommation et production responsables)**. En informant et en éduquant le public sur la richesse de la biodiversité locale, ces initiatives favorisent une prise de conscience collective et encouragent des comportements plus respectueux de l'environnement. Elles contribuent également à l'**ODD 15 (Vie terrestre)**, en renforçant la protection des espèces et des habitats naturels.

L'**Axe Seine**, avec son **schéma directeur** et son focus sur le **Parc des Fouilles**, s'inscrit principalement dans l'**ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)**, l'**ODD 14 (Vie aquatique)** et l'**ODD 15 (Vie terrestre)**. Ce projet vise à préserver les milieux aquatiques et les zones humides, tout en valorisant les espaces naturels comme le Parc des Fouilles. En protégeant ces écosystèmes, il participe à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la dégradation des sols.

Les actions liées à l'**eau et à l'assainissement**, à travers le **schéma directeur de l'eau potable** et le **schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées**, sont directement alignées sur l'**ODD 6 (Eau propre et assainissement)** et l'**ODD 14 (Vie aquatique)**. Ces initiatives garantissent un accès à une eau de qualité et assurent une gestion durable des ressources en eau, tout en limitant la pollution des milieux aquatiques. Elles contribuent également à l'**ODD 11 (Villes et communautés durables)**, en améliorant les infrastructures essentielles pour les populations.

La **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), portée, notamment, par les actions du **SEMEA** et du **SIARCE**, renforce l'**ODD 6**, l'**ODD 13** et l'**ODD 14**. En protégeant les milieux aquatiques et en prévenant les risques d'inondation, ces projets préparent les écosystèmes tout en s'adaptant aux effets du changement climatique. Ils favorisent également la résilience des territoires face aux aléas naturels.

Enfin, les actions menées en matière de déchets, par le SMITOM-Lombric et le SIETOM, s'inscrivent principalement dans l'**ODD 12** et l'**ODD 11**. En optimisant la gestion des déchets, ces initiatives réduisent l'impact environnemental des activités humaines et encouragent une économie circulaire. Elles contribuent ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de la pollution, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens.



# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

- 9. Quartiers Politique de la Ville .... p.21
- 10. Santé ..... p.22
- 11. Emploi ..... p.22



## Contrat de Ville :



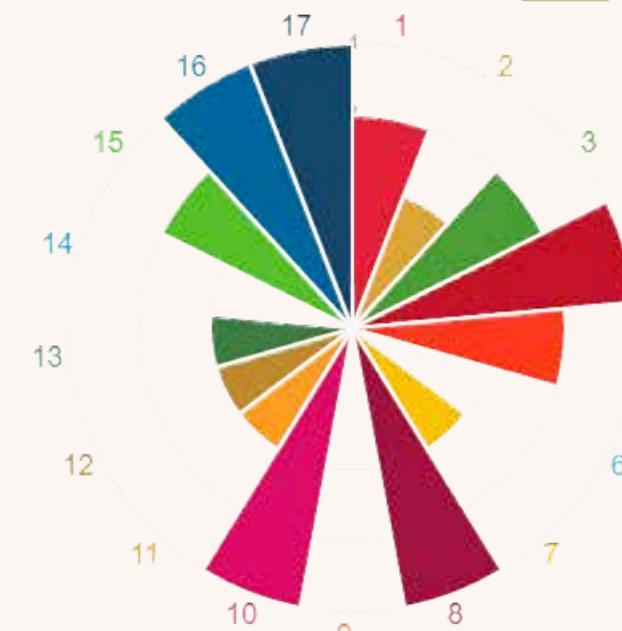
# Quartiers Politique de la Ville

Depuis 2015, la CAMVS à la compétence **“Politique de la Ville”** sur son territoire en partenariat avec les trois villes : Melun, Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine. Un nouveau **Contrat de Ville** 2024-2030 a été approuvé le 29 mars 2024 après une année d'évaluation du précédent contrat dans une **démarche participative** des habitants et des services de l'Etat. Ce document cadre, par son programme de **170 actions**, définit la mise en œuvre de la **politique sociale et urbaine** envers les **Quartiers Prioritaires de la Ville** (QPV) qui représentent **23,7% de la population totale de l'agglomération** soit **31 243 habitants**.

Plusieurs problématiques ressortent particulièrement au sein de ce contrat, comme l'**éducation** et la **parentalité, l'emploi et l'insertion**, la **paupérisation** des habitants ou encore l'**accès aux soins**. A ces orientations thématiques prioritaires, ce nouveau Contrat de Ville a intégré **trois priorités** transversales dans la mise en place de toutes les actions qui sont : l'**égalité des genres**, la **participation citoyenne**, et la **transition écologique**.

150

ACTIONS ASSOCIATIVES SOUTENUES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE



### Évaluation :

Le **Contrat de Ville** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



#### ODD 4 : Education de qualité

- Diversifier les parcours scolaires et de formation/ouvrir le champ des possibles
- Poursuivre l'action de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire
- Renforcer la coordination des acteurs socioéducatifs et l'implication parentale



#### ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

- Permettre l'accès aux droits, l'action contre le non-recours et la lutte contre les discriminations.
- Lutter contre les violences intra-familiales et violences sexuelles
- Repenser les modalités de participation des habitants



#### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Renforcer la coordination des acteurs
- Redynamiser la vie sociale de proximité



#### ODD 10 : Inégalités réduites

- Renforcer la mixité sociale par l'évolution du peuplement et la diversification de l'habitat
- (Toutes les actions)

## Programme de Réussite Educative :

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en place par la CAMVS depuis 2018, est un dispositif de **prévention** de la Politique de la Ville qui a pour finalité de mettre en place des **parcours personnalisés d'accompagnement des enfants et/ou adolescents** (de 2 à 16 ans) et de leur **famille** en situation de **fragilité**.

Un travail de collaboration entre les différents acteurs et les familles des enfants/adolescents permet d'assurer une **égalité des chances** et de favoriser leur **épanouissement** en agissant sur plusieurs aspects : la **persévérance scolaire**, la **famille** et la **parentalité**, le **développement personnel** et l'**estime de soi**. Cela passe par l'accès à la **culture**, le **sport** et **loisirs**, l'accès aux **droits** et aux **soins**. Ces différentes thématiques mettent l'enfant ou l'adolescent et son bien être au centre de toutes les préoccupations.

367

ENFANTS ACCOMPAGNÉS SUR LA PÉRIODE 2024/2025

70

ADOLESCENTS ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE DU PLAN DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

LES COMMUNES POSSÈDENT ENTRE **28% et 49%** DE FAMILLES MONOPARENTALES (AVEC COMME PARENT LA MÈRE)



### Évaluation :

Le **Programme de Réussite Educative** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



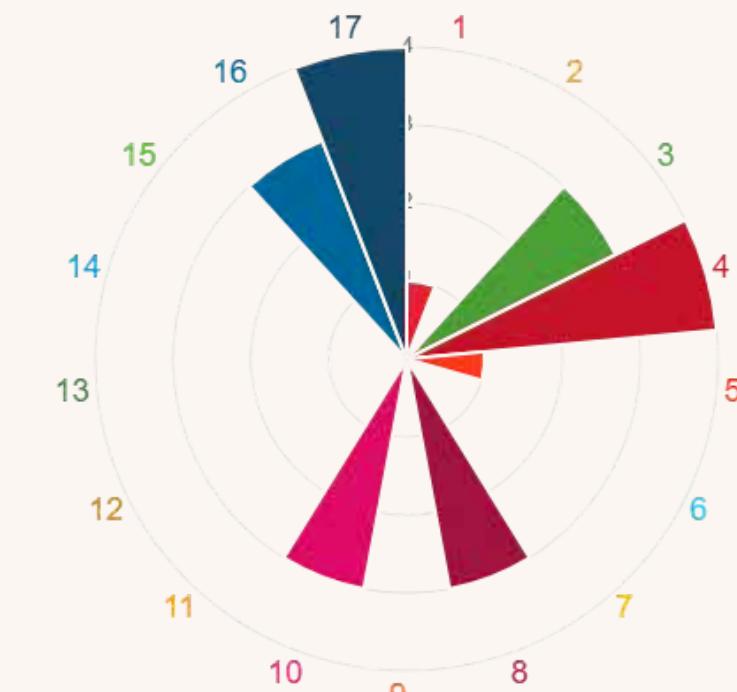
#### ODD 4 : Education de qualité

- Renforcer la confiance et l'estime de soi
- Accompagner la persévérance scolaire
- Développer le lien enfant-parents
- Faciliter l'accès aux droits (accompagnement aux démarches administratives), aux soins et aux loisirs



#### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Coordonner la forte démarche partenariale avec des acteurs sociaux, éducatifs, sportifs, étatiques et autres



# Santé & Emploi

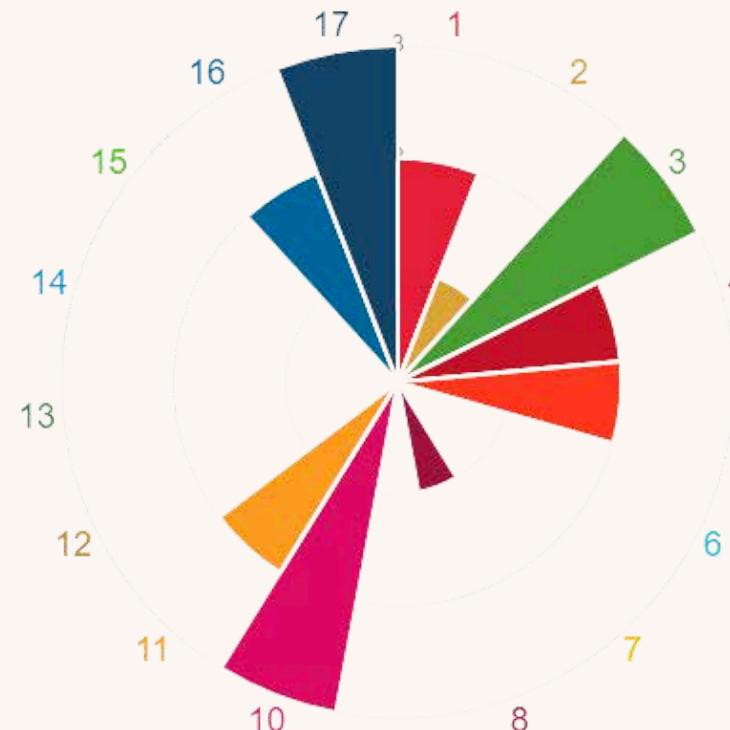
## Le Contrat Local de Santé :



Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** et de **renforcer l'offre de soins** sur l'agglomération. Une attention toute particulière est posée sur le cas de la **natalité** et de la **maternité**, dans le but d'aider des femmes précaires dans cette situation. L'année 2024 s'est présentée comme une année de **transition**. En effet, le CLS étant arrivé à terme en 2023 ; l'année 2024 a été consacrée à sa mise à jour, au renforcement des partenariats et à la promotion des activités des communes. Le cas de l'**environnement** est de plus en plus pris en compte, notamment avec les questions de qualité de l'air intérieur ou de précarité énergétique.

Dans le prolongement du CLS et dans le cadre du projet de territoire, une feuille de route favorisant l'**attractivité territoriale** pour les professionnels de santé a été étudiée en 2024.

### Évaluation :



Le **Contrat Local de Santé** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 3 : Bonne santé et bien être & ODD 10 : Inégalités réduites

- Promotion des actions de prévention à destination des femmes
- Repérage et prise en charge des femmes victimes de violences intra-familiales
- Accompagnement sur la santé des personnes vulnérables et des seniors
- Mise en place d'une journée de sensibilisation contre les addictions et la santé mentale des jeunes
- Accueil des professionnels en devenir par l'instauration des bourses d'études



### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Coordination de la forte démarche partenariale, avec nombre d'acteurs locaux et institutionnels

## Mon panier ma santé :

En collaboration avec les Jardins BiotopiHa et le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, cette action consiste en la **distribution** de paniers composés de **produits frais** et **bio** aux habitants des **quartiers prioritaires**. Ces habitants peuvent alors profiter de produits d'habitude trop chers ou ne rentrant pas dans leurs habitudes alimentaires. Ces paniers sont livrés avec des fiches menus.

50%  
PRIS EN CHARGE PAR  
LA CAMVS

2  
DISTRIBUATIONS  
DANS  
L'ANNÉE



Distribution paniers - Dammarie-lès-Lys, Melun  
© CAMVS Ville de Melun - 2024

## Cité de l'emploi et autres actions :

En 2024, la CAMVS a adopté, pour sa troisième année, le dispositif de "la Cité de l'Emploi" qui vise à **orienter** et **accompagner** les jeunes en recherche d'emploi. Il a pour mission de **coordonner** et de **mettre en lien** tous les acteurs du territoire sur le sujet de l'insertion afin de se connaître entre eux et mener des actions en commun.

L'Agglo a également soutenu plusieurs actions et partenaires :

- Des projets de **chantiers d'insertion**, permettant l'accompagnement et l'embauche de personnes bénéficiaires du RSA, portés par des associations locales (ADSEA-PIJE, ODE, AIPI et Travail Entraide),
- La **Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine** (MEI-MVS),
- La réouverture de l'**Ecole de la Deuxième Chance** de Seine et Marne,
- Le développement de **parcours emploi formation** de jeunes en difficulté d'insertion.



Cérémonie signature des contrats de bourse étudiants en médecine - Melun © Yasmina Makhlof - 2024

900  
JEUNES  
ACCOMPAGNÉS

17

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE  
BÉNÉFICENT D'UNE BOURSE  
D'INSTALLATION

130

ACCOMPAGNEMENTS  
SUR LA CRÉATION  
D'ACTIVITÉ

(dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle personnalisé)

Le dispositif d'**attribution de bourses indemnитaires** aux **étudiants** en médecine, futurs médecins désireux de **s'installer sur le territoire**, a permis le soutien de **5 étudiants supplémentaires** sur la rentrée 2024-2025

# CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

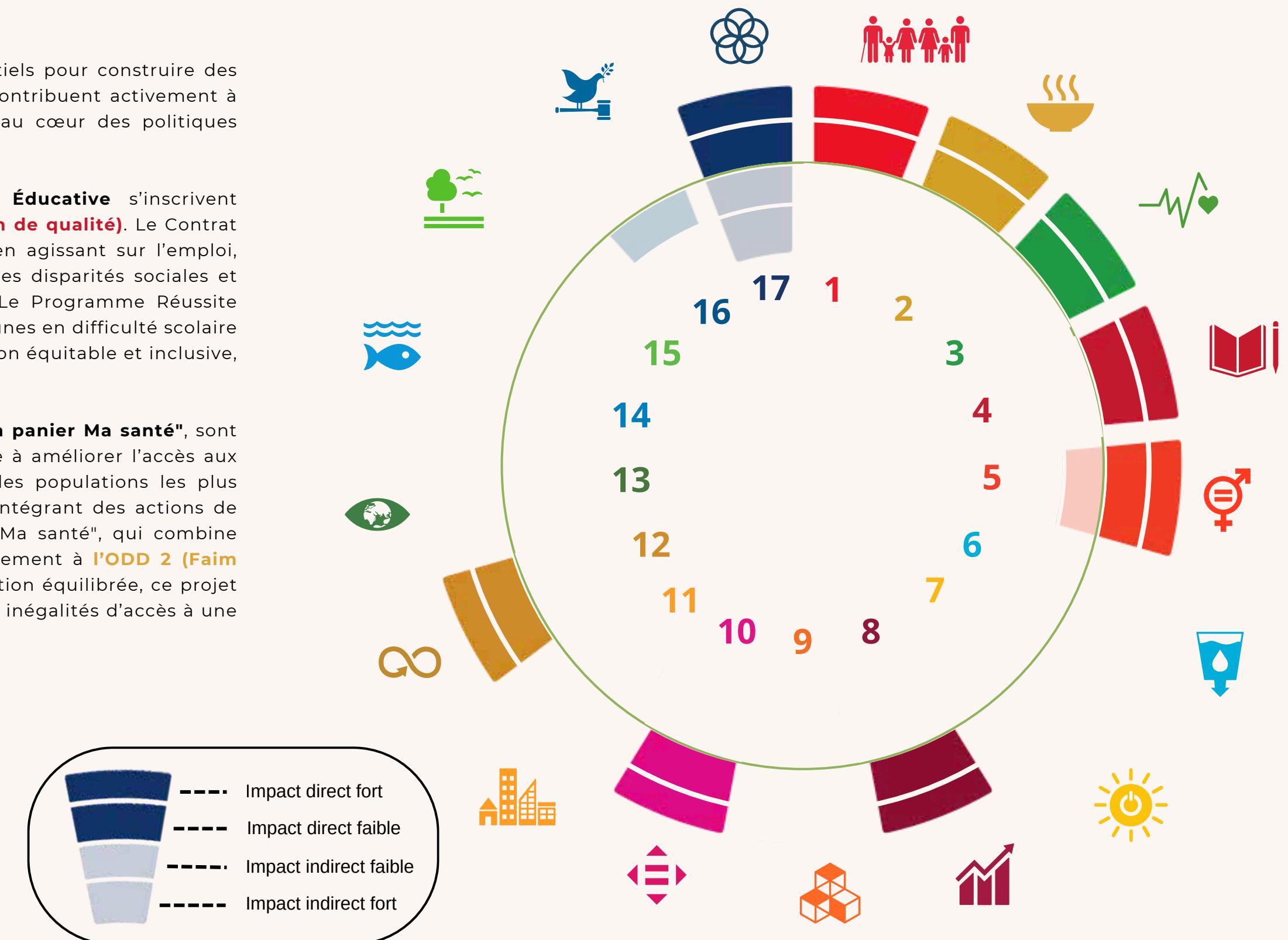
## Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

La **cohésion sociale et la solidarité et les générations** sont des leviers essentiels pour construire des sociétés inclusives, équitables et résilientes. Les projets menés dans ce cadre contribuent activement à plusieurs **Objectifs de Développement Durable** (ODD), en plaçant l'humain au cœur des politiques publiques et en réduisant les inégalités sociales et territoriales.

Les initiatives comme le **Contrat de Ville** et le **Programme Réussite Éducative** s'inscrivent principalement dans **l'ODD 10 (Réduction des inégalités)** et **l'ODD 4 (Éducation de qualité)**. Le Contrat de Ville vise à améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés en agissant sur l'emploi, l'éducation et l'accès aux services publics. Ces actions permettent de réduire les disparités sociales et spatiales, tout en favorisant l'inclusion des populations les plus vulnérables. Le Programme Réussite Éducative, quant à lui, se concentre sur l'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté scolaire ou sociale. En offrant un soutien personnalisé, il contribue à garantir une éducation équitable et inclusive, renforçant ainsi les chances de réussite pour tous.

Les projets liés à la santé, tels que le **Contrat Local de Santé** et l'initiative "**Mon panier Ma santé**", sont alignés sur **l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être)**. Le Contrat Local de Santé vise à améliorer l'accès aux soins et à promouvoir la prévention dans les territoires, en particulier pour les populations les plus éloignées du système de santé. Il favorise une approche globale de la santé, intégrant des actions de prévention, d'éducation et d'accompagnement social. L'initiative "Mon panier Ma santé", qui combine accès à une alimentation saine et sensibilisation à la nutrition, contribue également à **l'ODD 2 (Faim zéro)**. En luttant contre la précarité alimentaire et en promouvant une alimentation équilibrée, ce projet renforce la santé et le bien-être des populations fragilisées, tout en réduisant les inégalités d'accès à une nourriture de qualité.

La Cité de l'emploi est un projet clé pour favoriser l'insertion professionnelle et réduire le chômage, en particulier dans les territoires fragilisés. Elle s'inscrit principalement dans **l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique)** et **l'ODD 10**. En offrant un accompagnement personnalisé aux demandeurs d'emploi, en facilitant l'accès à la formation et en rapprochant les entreprises des candidats, la Cité de l'emploi contribue à créer des opportunités économiques durables. Elle joue également un rôle dans la réduction des inégalités, en ciblant les publics les plus éloignés de l'emploi et en leur offrant les outils nécessaires pour accéder à un travail décent.



# ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- 12. Sport .....** p.25
- 13. Éducation .....** p.26
- 14. Culture .....** p.27
- 15. CISPD .....** p.28



Melun Dammarie-les-Lys - Valéria Mevoli @ CAMVS - 2024

# Sport



> **1 médaille olympique** aux JO de Paris 2024 par **Enzo Lefort**, du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine



> **439 130 €** au profit des **4 piscines municipales** de l'agglomération



> **73 000 entrées** publiques payantes à la **patinoire**

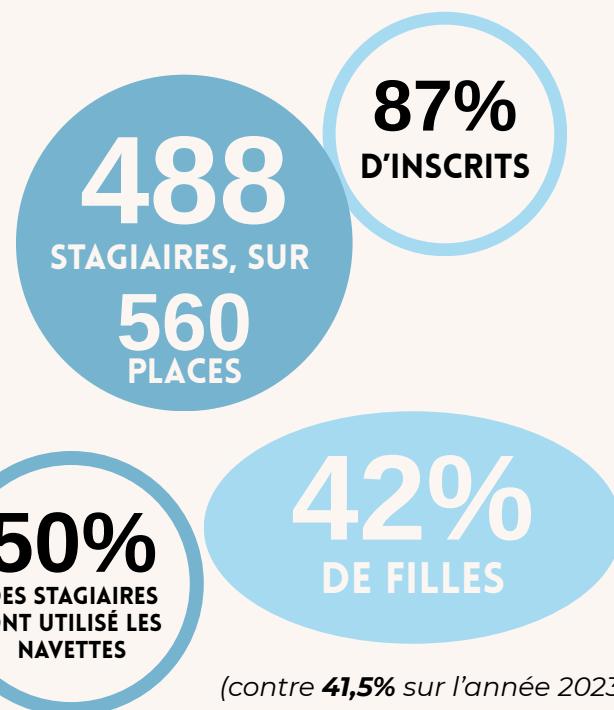
## Sport passion :

Le dispositif s'est poursuivi en 2024. Sport Passion organise des **stages sportifs estivaux** pour les 6/17 ans, apprenant aux enfants les règles de **vie en collectivité** et les **valeurs éducatives du sport**. Pour favoriser l'**accessibilité** du dispositif à tous les publics, une partie des places est réservée aux enfants du Programme de Réussite Educative de la CAMVS, avec des conditions tarifaires moindres. Chaque commune bénéficie :

- de la répartition des activités sur **trois sites d'activité**, à Boissise-le-Roi (6/12 ans), Montereau-sur-le-Jard (6/12 ans) et Melun (13/17 ans) ;
- d'un **service de navettes de transport** qui desservent les communes autour des trois sites d'activités, assurant le maillage du territoire.

Le dispositif Sport Passion s'attache tout particulièrement à atteindre la **mixité** le mieux possible par :

- un programme d'activités pour un public aussi bien **féminin** que masculin
- en assurant au maximum un **recrutement d'animateurs mixte**, ce qui joue grandement sur la proportion de jeunes filles inscrites.



Sport Passion - Beach Tennis à Melun - DIR COM © CITASTUDIO - 2024



Passage de la Flamme olympique - Melun  
© Ville de Melun - 2024

## Les JO en Micro-folies :



Cette année, la CAMVS a créé différentes actions en lien vers les **Jeux Olympiques** de Paris 2024. Tout d'abord, un projet a débuté l'année dernière par les **Micro-folies**, « **Et toi en 2024 ?** », s'est organisé autour des pratiques **hip-hop** et des **cultures urbaines**. En faisant appel à des professionnels de la discipline, des enfants des **Quartiers Prioritaires de la Ville** (QPV) ont pu partager, échanger et découvrir le hip-hop, son histoire, tout en s'exerçant à des battles de breakdance.



Passage de la Flamme olympique - Melun  
© Ville de Melun - 2024

En complément, un appel à projet a été lancé auprès d'associations locales, visant à **célébrer** et **promouvoir**, sur le territoire, les **Jeux Olympiques et Paralympiques** de Paris 2024. Cela s'est conclu par le soutien de **trois initiatives** :

- Le **Relais de la flamme Olympique** par l'Union Sportive Melunaise
- Les **initiations** intercommunales au Volley-Ball par La Rochette Volley-ball
- Les **Olympiades interscolaires et citoyennes** portées par l'Association Sportive La Rochette/Dammarie Athlétisme

## Évaluation :

Le **Programme des Micro-Folies**, accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 4 : Education de qualité

- Itinérances dans les établissements scolaires et dans les lieux culturels à destination des scolaires
- Projets créés en partenariat avec l'association Breaking agency dans le cadre des JO
- Médiations sur la biodiversité



### ODD 10 : Inégalités réduites

- Ensemble du dispositif Micro-Folies



### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



### ODD 11 : Villes et communautés durables

- Médiations sur la biodiversité

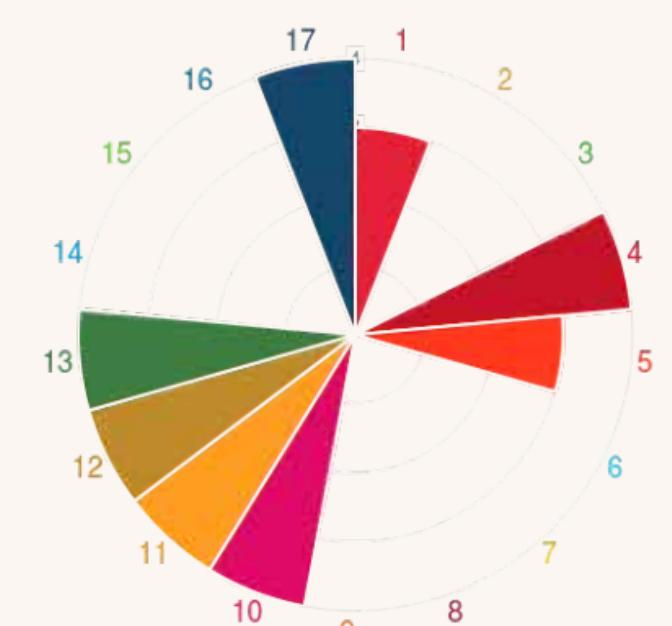


### ODD 12 : Consommation et production responsable

//

### ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

//



# Sport / Culture

## La Rando du Val de Seine :



La Rando du Val de Seine - DIR COM © CITASTUDIO - 2024

Dans une démarche d'**animation** et de **promotion de la richesse de son territoire**, la CAMVS a organisé sa première édition de "la Rando du Val de Seine" le 29 Septembre 2024 en collaboration avec Coderando 77 et l'office du tourisme Melun Val de Seine. Trois balades étaient proposées, sur des boucles de 7, 17 et 25 km. Sur le point de départ des trois itinéraires, un **village de rencontre** a été installé pour la journée accueillant notamment des **artisans** et **producteurs locaux**. Cet événement s'est aussi accompagné d'une **sensibilisation** des participants au **respect de l'environnement** en rappelant les règles élémentaires et les bonnes pratiques : interdiction de jeter les déchets par terre, respect de l'environnement, en particulier dans les Espaces Naturels Sensibles traversés (ENS du Bois de La Rochette). L'objectif des prochaines éditions de la Rando du Val de Seine visera à renforcer sa **dimension écoresponsable** via l'obtention de **labels** délivrés par le mouvement sportif.

**1 300** PARTICIPANTS

## Évaluation :

La **Rando du Val de Seine** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 3 : Bonne santé et bien être

- Promotion de l'activité physique et sportive (ouvert et gratuit au grand public)
- Valoriser le cadre de vie afin d'en améliorer la qualité pour les habitants



### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Partenariat touristique (Office du tourisme)
- Partenariat sportif (coderando 77)



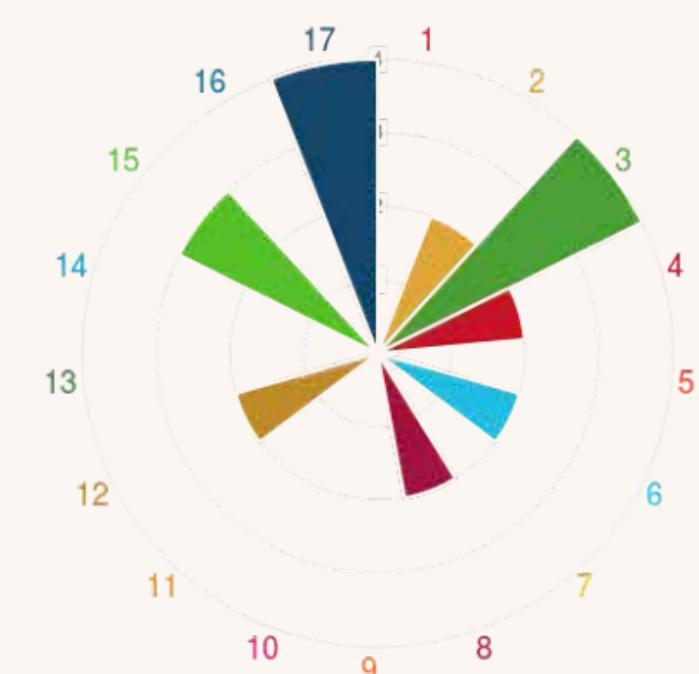
Résidence artistique In Fine Pringy  
© CITASTUDIO - 2024

## Résidence artistique :

Depuis janvier 2024, la CAMVS, en coordination avec l'association "**Act'art**" et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, a mis en place une Résidence Artistique destinée aux **communes les moins animées culturellement**. L'objectif de cette résidence est de contribuer au **développement artistique et culturel** du territoire en favorisant la rencontre des citoyens et leur participation à la conception d'œuvres artistiques. La compagnie de la danse aérienne "**In Fine**" a monté un projet appelé "**Ligne (s)**", avec les populations locales sur les communes de Pringy et Limoges-Fourches.

Plusieurs ateliers et restitutions, notamment aux écoles, ont été organisés entre le 8 juin et le 13 septembre. L'événement a permis la participation d'un **public de tout âge** (enfants et jeunes écoliers, personnes âgées) et des **personnes en situation de handicap**. Les résultats de cette première édition étant concluant, la résidence est **reconduite pour 2025**.

## Évaluation :



La **Résidence artistique** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 4 : Education de qualité

- Apprendre les processus de création artistique
- Promouvoir le sentiment de légitimité des individus par l'apprentissage afin de renforcer la confiance et l'estime de soi



### ODD 10 : Inégalités réduites

- Bâtir un projet impliquant les territoires ruraux de l'agglomération
- Favoriser la cohésion et l'égal accès à la culture au sein de l'agglomération



### ODD 12 : Consommation et production responsable

- Réutiliser les éléments existants du territoire (naturels et matériels)



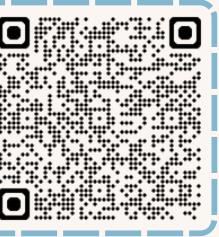
### ODD 16 : Paix, justice et institution efficaces

- Promouvoir la cohésion sociale
- Renforcer les dynamiques de coopération et de partage par la pratique artistique collaborative



### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Coordonner CAMVS, Act'art, DRAC, commune, milieu associatif, éducation nationale, IEM (Institut d'Education Motrice), Compagnie artistique, habitants

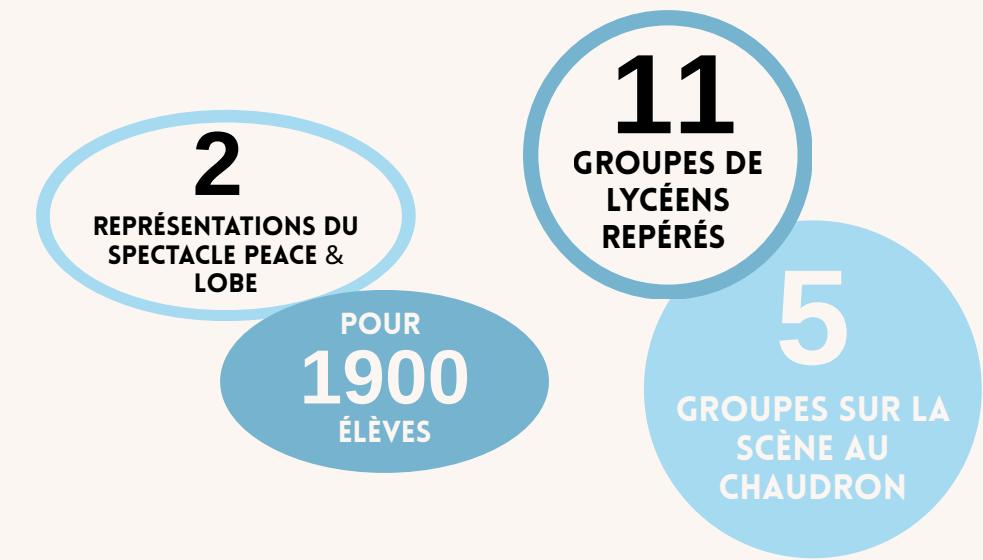


# Culture / Éducation

## Concert Inter-lycée 2024 :

Cet événement permet à des groupes de lycéens musiciens sélectionnés d'effectuer leur **première scène**, dans des conditions **professionnelles**, mais aussi de découvrir tous les à-côtés d'un spectacle : organisation, régie son, enregistrement en studio, répétitions, jusqu'au concert. Les groupes auront également la possibilité de jouer sur scène au Chaudron, pour le festival **Rock en Seine**, La Douve Blanche et Les Affolantes.

Avec son dispositif « **Première Seine : Place aux lycéens à Rock en Seine !** », la Région Île-de-France et Rock en Seine donnent la chance à des groupes de lycéens franciliens de venir jouer pendant le festival. Accompagné par la CAMVS, le groupe sélectionné pourra bénéficier d'un **accompagnement artistique et technique** afin de progresser dans sa pratique de la musique, en plus d'inscrire son nom dans la programmation du festival.



Concert inter-lycées 2024 - Le Mée-sur-Seine - © CITASTUDIO - 2024



Concert inter-lycées 2024 - Le Mée-sur-Seine - © CITASTUDIO - 2024



(contre 14 161 sur la saison 2022/2023)

## Cinéma plein air :

Pour sa 10<sup>e</sup> édition, le dispositif du Ciné Plein Air a été reconduit. Le thème de l'année 2024 se penchait sur le « **Voyage d'ici et d'ailleurs** ». 16 communes ont participé aux 15 séances programmées du 14 juin au 12 juillet (1<sup>ère</sup> période) et du 23 au 31 août (2<sup>ème</sup> période).

2 088 PERSONNES PRÉSENTES

+20% PAR RAPPORT À 2023

Si le cinéma plein air a pour but de **rendre accessible** le cinéma, il propose également de faire découvrir le **patrimoine** de l'agglomération, en se positionnant au sein ou proche de lieux remarquables. L'objectif pour les futures années sera également de promouvoir la venue des spectateurs en **mobilités douces et actives**.



Projection Ciné Plein Air - Melun - DIR COM © CITASTUDIO - 2024

## Université inter-âges :

En 2024, l'Université inter-âge (UIA) a fêté ses 25 ans. Ouverte à tous sans conditions de diplôme, l'UIA offre à chacun la possibilité d'**apprendre** et de **développer son savoir**, tout en favorisant et en développant des activités **conviviales** pour lutter contre l'isolement. Cette année, l'UIA a proposé différents **cours et conférences**, autour du thème de l'**écologie** et du **développement durable**. On peut par exemple citer :

- "Freins et leviers à la généralisation du tri à la source des biodéchets par les particuliers" cours donné par Manon VIVIERE, sociologue (PhD), chargée de projets Recherche & Innovation (Suez), le 16 janvier 2024
- "La pharmacie naturelle dans le jardin" cours donné par Helies TERNOIR, Kinésiologue, enseignante en Brain Gym, hypnothérapeute, le 04 avril 2024
- "A qui imputer le réchauffement climatique ?", conférence menée par Michèle SAUCEROTTE, Agrégée de géographie, le 19 décembre 2024

80 ÉTUDIANTS EN MOYENNE SUR LES CONFÉRENCES

15 ÉTUDIANTS EN MOYENNE SUR LES COURS

71 ANS DE MOYENNE D'ÂGE

72 % SONT DES FEMMES

60% RÉSIDENT DANS L'AGGLO  
93% SOUHAITENT POURSUIVRE L'ANNÉE PROCHAINE

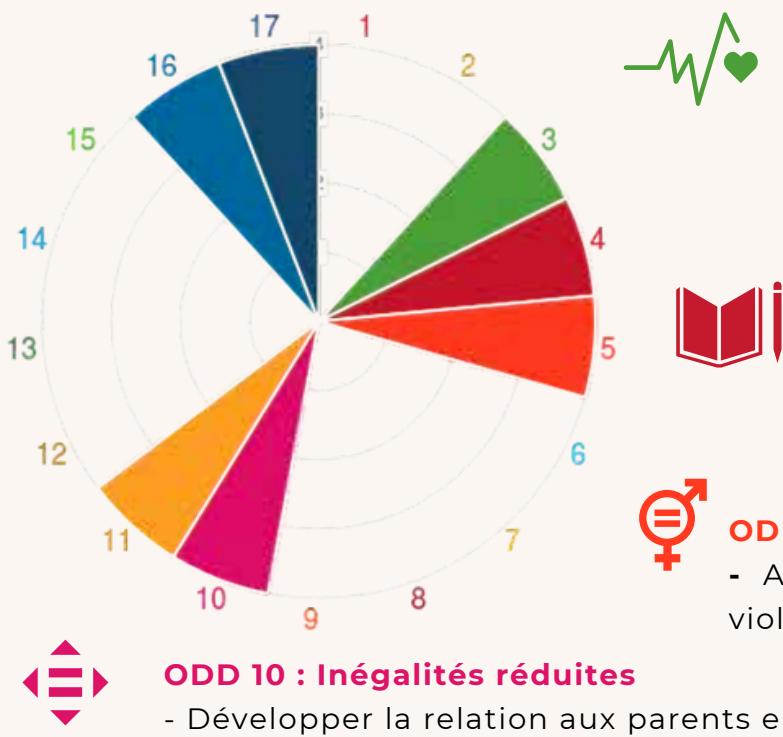
## Évaluation :

# CISPD

# (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

## Lutte contre les violences faites aux femmes

Le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CISPD) accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



### ODD 3 : Bonne santé et bien être

- Prévenir les violences et protéger la santé mentale des jeunes
- Renforcer la sécurité pour un cadre de vie serein et solidaire



### ODD 4 : Education de qualité

- Prévenir le décrochage et le harcèlement scolaire
- Renforcer l'esprit critique et les partenariats éducatifs

### ODD 5 : Egalité entre les sexes

- Améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences



### ODD 10 : Inégalités réduites

- Développer la relation aux parents en développant leur accueil au sein des associations et des établissements scolaires

### ODD 11 : Villes et communautés durables

- Développer une stratégie de prévention et d'action en lien avec les aménagements et le renouvellement urbain soumis aux risques naturels

### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Piloter l'ensemble du dispositif avec les acteurs

## Les 4èmes assises des violences faites aux femmes :

L'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale à Melun était au rendez-vous le 25 novembre 2024, comme chaque année, pour accueillir les **4èmes assises des violences faites aux femmes** organisées par la CAMVS et ses différents partenaires. Cette année, la thématique des violences faites aux femmes s'est élargie aux **enfants victimes des violences intrafamiliales conjugales**. L'objectif était de réunir tous les acteurs concernés pour **mettre en évidence la situation** de ces enfants et leur **prise en charge**.

Au programme, il y a eu des interventions du Commissaire de la Police, PN Melun Val de Seine, de la Gendarmerie départementale, du Chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Maison Départementale des Solidarités de Melun, et la présence des associations Avimej et Paroles de Femmes - Le Relais.



Assises des violences faites aux femmes 2024 - Melun  
© CAMVS - 2024

**140 PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE ONT PARTICIPÉ À CETTE JOURNÉE**

## Angela :



Issu des 2èmes assises pour la lutte contre les violences faites aux femmes, le dispositif "**Où est Angela ?**", contre le **harcèlement de rue**, a été adopté par la CAMVS. Ce dispositif a pour objectif de garantir des **lieux refuges** pour les femmes particulièrement. Environ **50 commerçants** sont partenaires, identifiés par un **sticker** du dispositif collé sur leur vitrine. L'objectif de ce réseau de lieux sûrs est de contribuer à **réduire le sentiment d'insécurité** et de permettre à chacune et chacun de **profiter de nos communes**, de leurs commerces et de leurs vies culturelles.

Des séances de **sensibilisation** et de **formation** ont été proposées par le Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) aux commerçants partenaires adhérents au dispositif.

**Une vingtaine**

**DE COMMERCANTS ONT BÉNÉFICIÉ DE LA FORMATION, AFIN D'ADOPTER LE BON COMPORTEMENT D'ACCUEIL DE LA VICTIME**

## Intervenante sociale en commissariat :

Depuis 2023, une **intervenante sociale en commissariat** (ISC) était présente au commissariat de Melun. Elle a notamment pour mission l'**évaluation** et le **traitement social** des victimes de violences intrafamiliales, ou des auteurs mineurs d'infractions. L'intervenante accueille et écoute en évaluant la nature des **besoins sociaux** révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre. Elle **informe** et **orienté** vers les services sociaux de secteur, les services spécialisés et/ou de droit commun.

**397 PERSONNES RENCONTRÉES**

DONT  
**50 PERSONNES MINEURES**

**DONT :**

**146 VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES**

**77 VICTIMES DE VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES**

**43 VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES**

**28 VICTIMES DE SITUATIONS DE HARCÈLEMENT**

# CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

## Épanouissement de tous les êtres humains

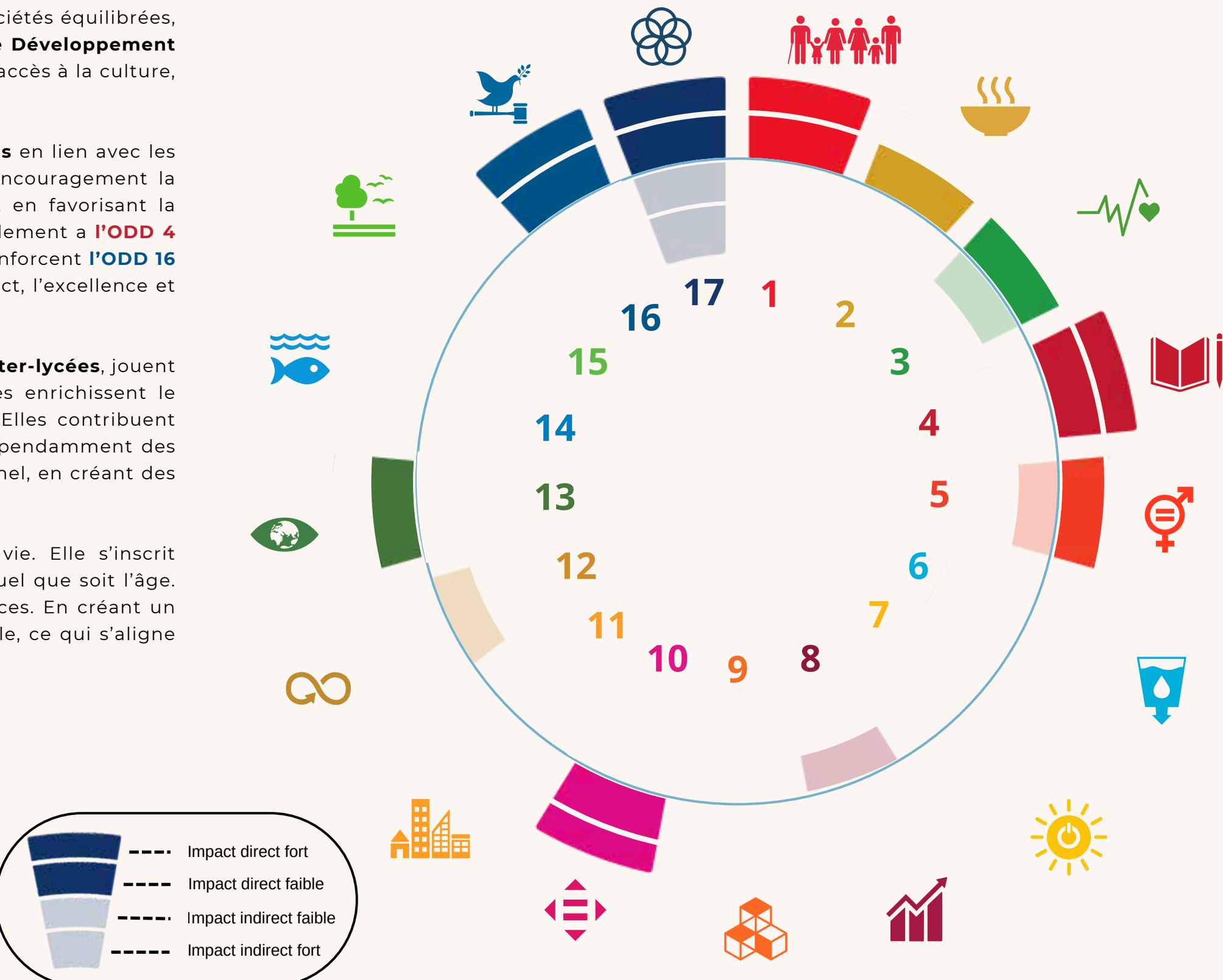
L'**épanouissement de tous les êtres humains** est un objectif fondamental pour construire des sociétés équilibrées, inclusives et dynamiques. Les projets menés dans ce cadre contribuent à plusieurs **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, en favorisant le bien être physique, mental et social des individus, ainsi que leur accès à la culture, à l'éducation et à un environnement sécurisé.

Les initiatives liées au **sport**, comme **Sport Passion**, les activités de **randonnée** et la **Micro-Folies** en lien avec les Jeux Olympiques, s'inscrivent principalement dans **l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être)**. En encourageant la pratique sportive, ces projets améliorent la santé physique et mentale des participants, tout en favorisant la cohésion sociale et l'inclusion. Les **Micro-Folies**, en combinant sport et culture, contribuent également à **l'ODD 4 (Éducation de qualité)**. Enfin, en s'appuyant sur l'héritage des Jeux Olympiques, ces initiatives renforcent **l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)**, en promouvant des valeurs universelles comme le respect, l'excellence et l'amitié entre les peuples.

Les projets culturels, tels que les **résidences artistiques**, le **cinéma en plein air** et les **concerts inter-lycées**, jouent un rôle clé dans l'atteinte de **l'ODD 4**. En offrant un accès élargi à la culture, ces initiatives enrichissent le patrimoine immatériel des territoires et favorisent l'épanouissement personnel des individus. Elles contribuent également à **l'ODD 10 (Réduction des inégalités)**, en rendant la culture accessible à tous, indépendamment des origines sociales ou géographiques. Enfin, ces projets renforcent le lien social et intergénérationnel, en créant des moments de partage et de dialogue, ce qui s'inscrit dans **l'ODD 16**.

**L'Université Inter-Âges** est un projet visant à promouvoir l'éducation tout au long de la vie. Elle s'inscrit principalement dans **l'ODD 4**, en offrant des opportunités d'apprentissage accessibles à tous, quel que soit l'âge. Ce projet favorise également **l'ODD 10**, en encourageant le partage des savoirs et des expériences. En créant un espace d'échange et de dialogue, l'Université Inter-Âges contribue à renforcer la cohésion sociale, ce qui s'aligne sur **l'ODD 16**.

Les actions menées dans le cadre du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CISPD), comme les **assises**, le dispositif **Angela** et l'**intervenant social en commissariat**, visent à renforcer la sécurité et la prévention au sein des territoires. Ces initiatives s'inscrivent principalement dans **l'ODD 16**, en promouvant des sociétés pacifiques et inclusives. Elles contribuent également à **l'ODD 5 (Égalité entre les sexes)**, en luttant contre les violences et les discriminations, et à **l'ODD 10**, en garantissant un accès équitable à la justice et à la protection sociale. Enfin, ces projets renforcent la confiance entre les citoyens et les institutions, ce qui est essentiel pour construire des communautés résilientes et solidaires.



# DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

**16. Aménagement .....** p.31

**17. Paysage .....** p.32

**18. Tourisme .....** p.33

**19. En interne .....** p.34



Melun - Marine RICHARD @ CAMVS - 2021

# Aménagement

## Programme Prélude :



Ce projet est en lien direct avec la **requalification du quartier Gare de Melun**. Le programme tertiaire Prélude est réalisé parallèlement au réaménagement du pôle gare. Il répond à la vision stratégique du territoire qui entend impulser une nouvelle ère de son **développement économique** et la **redynamisation** de son cœur d'agglomération. L'immeuble Prélude, édifice de 13 000 m<sup>2</sup>, a comme objectif de servir d'**Incubateur, Pépinière, Hôtel d'Entreprises** (IPHE), afin de favoriser l'implantation de jeunes entreprises. L'immeuble comprendra des espaces de **bureaux**, mais aussi un **hôtel**, des **services**, des **commerces** et des **restaurants**.

Le chantier de l'opération Prélude a démarré tout comme le diagnostic archéologique pour le Pôle Gare, sur le second semestre 2024.



Perspectives Prélude © CAMVS - 2021

## Evaluation :



Comprise dans celle du PEM  
(voir page 11)



## Quartier Saint-Louis :

Pour permettre un développement économique sur le territoire, le quartier Saint-Louis fait l'objet d'un **projet d'intérêt communautaire** reconnu en avril 2024, visant à **requalifier économiquement** ce secteur de près de 100 hectares dont une partie se trouve en **friche**. Le but est d'aménager l'espace afin de **redynamiser** le quartier. Une telle surface est aujourd'hui rare en Ile-de-France et son emplacement à proximité du Pôle Gare de Melun en restructuration en font un emplacement **stratégique** pour de l'activité économique. De plus, avec la trajectoire vers le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, l'enjeu envers les friches et les dents creuses du territoire devient de plus en plus important. L'élaboration d'un **plan-guide** encadrant la requalification du quartier est prévue sur la base d'un schéma de principe validé par les acteurs partenaires de ce projet. Des **analyses** et **études** sont encore en cours jusqu'en 2028, avant le début d'une mise en œuvre opérationnelle.

4

TERRAINS, SUR LE TERRITOIRE, ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE DANS LE CADRE DE LA RECONQUÊTE DE FRICHES

## Requalification de la ZAE de Vaux-le-Pénil :

La CAMVS a lancé depuis novembre 2023, une **étude urbaine** de la zone d'activité économique (ZAE) de Vaux-le-Pénil pour renforcer son **attractivité** et définir les conditions d'une **requalification** urbaine. Considérée comme le **deuxième pôle d'emplois** sur le territoire, l'objectif est de déterminer des moyens pour assurer sa **modernisation** et mieux y intégrer les principes de la **transition écologique**.

Les objectifs de cette étude sont de :

- cibler les **besoins urgents** des entreprises pour mieux agir
- accompagner les entreprises dans les enjeux liés à la **mobilité**, la **logistique urbaine** et les espaces de **stockage**
- mettre en place une première réflexion sur **l'économie circulaire**.

Un premier **atelier** a été organisé le 1er juillet 2024, au sujet des **modalités d'évolution** de la zone, des leviers potentiels pour **l'optimisation du foncier** et des évolutions possibles liées à **l'économie circulaire**. Des réflexions ont également émergé sur la gestion des déplacements selon les différents modes, la requalification de voiries structurantes, et autres.



Plan de la ZAC de Vaux-le-Pénil © CAMVS - 2025

# Paysage

## Plan paysage du Val d'ancoeur :



La CAMVS et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) se sont engagées dans une démarche volontaire et concertée d'élaboration d'un **“plan de paysage”** à l'échelle d'une vallée classée, le Val d'Ancœur. Ce plan de paysage a pour objectif de préparer l'ouverture de la vallée de l'Ancœur à l'accroissement d'une **attractivité touristique** et de **loisirs de nature** qui se fonde sur la valorisation de ses caractéristiques paysagères, dans le respect de son **identité** et de son **environnement**.

Ce projet s'articule autour de **20 objectifs de qualité paysagère** déclinés dans un **programme d'actions prioritaires** mettant en relation les espaces urbains, ruraux et agricoles. Il se donne pour missions de :

- **sensibiliser** les acteurs locaux et les habitants du territoire au caractère remarquable mais fragile de la Vallée de l'Ancœur
- définir un plan d'actions qui vise à **préserver** et **valoriser** les richesses **paysagères** et **historiques**
- assurer la continuité d'un **parcours de découverte** pour les modes doux et sa connexion avec la Seine
- créer une dynamique de **développement économique local** conciliant animation locale et préservation du cadre de vie.

Fin octobre 2024, la CAMVS a lancé une **étude** destinée à préciser le **plan guide du secteur de Vaux-le-Vicomte**, porte d'entrée du Val d'Ancœur. L'objectif est d'**accompagner** la réorganisation de l'**accueil des visiteurs** souhaitée par les propriétaires du domaine :

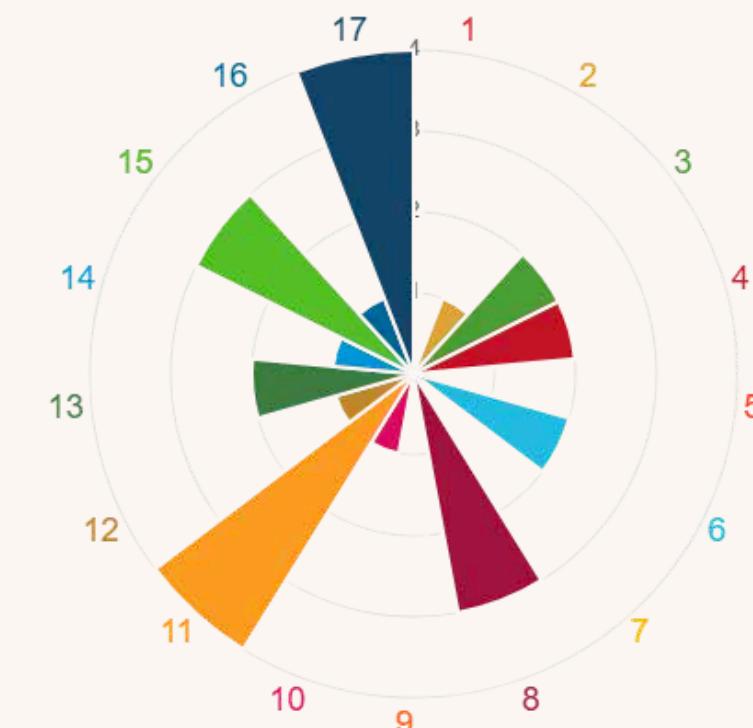
- en faisant prendre conscience de la proximité du domaine aux visiteurs aux points d'entrée du Val d'Ancœur entre le péage de l'autoroute A5 et l'entrée de ville de Rubelles
- en définissant les aménagements d'espaces publics et de voirie qui seront réalisés.



Les Rallyes du Val d'Ancoeur 2024 - Rubelles - © CITASTUDIO - 2024

## Evaluation :

Le **Plan de Paysage du Val d'Ancoeur** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



Les Rallyes du Val d'Ancoeur 2024 - Rubelles -  
© CITASTUDIO - 2024



### ODD 11 : Villes et communautés durables

- Développement des modes doux
- Valorisation du patrimoine et de la ressource en eau
- Développement de l'attractivité touristique et économique
- Amélioration de la qualité paysagère et la jonction entre les milieux urbains et agricoles
- Amélioration de la trame verte et bleue et de la biodiversité



### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Mise en place d'une démarche de partenariat entre la CAMVS et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, en sollicitant également la participation d'acteurs socioéconomiques et du cadre associatif sur le territoire

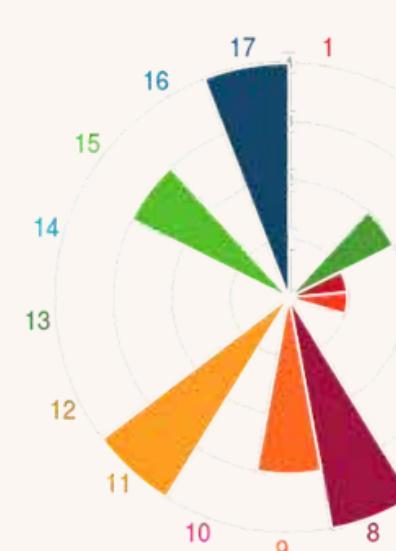
# Tourisme

## Schéma Directeur du Tourisme :

La CAMVS possède des **atouts majeurs** pour le tourisme : la présence de la **Seine**, des **sites patrimoniaux** majeurs, une **offre d'hébergement** touristique variée dont une partie tournée vers le **tourisme d'affaire**, de nombreux **événements** et **animations** culturels et sportifs, un thème spécifique autour de l'**aéronautique** et des **espaces naturels** et **ruraux**. Le Schéma Directeur, par ses 16 actions, entend les mettre en valeur pour développer le tourisme sur son territoire et prendre sa place au sein des **destinations incontournables**.

Cette mise en tourisme du territoire s'appuie sur quatre leviers de développement :

- Un développement **économique** en générant des retombées économiques directes et indirectes dans les entreprises touristiques du territoire
- Un développement de l'**attractivité** du territoire en améliorant l'image de la CAMVS
- Une amélioration de la **qualité de vie** des habitants par le développement d'activités touristiques, culturelles et de loisirs
- Une qualification et une sauvegarde des **patrimoines** du territoire.



### Evaluation :

La **Schéma directeur du Tourisme** accorde une priorité majeure, avec une note de 4, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:



**ODD 8 : Travail décent et croissance économique**  
- Encourager le développement, la création, la requalification d'hébergements qui se démarquent  
- Développer l'activité touristique et l'événementiel  
- Promouvoir la destination par la contribution de ses habitants et par les réseaux sociaux



#### ODD 11 : Villes et communautés durables

- Qualifier et valoriser les espaces naturels
- Mettre en valeur les sites historiques par des interventions fortes et le développement de mobilités douces
- Remettre au centre les espaces aquatiques par des activités de loisirs sur et au bord de l'eau, l'étude du port de Melun pour en faire un pôle d'activité touristique, en s'appuyant sur le schéma directeur de l'Axe Seine
- Créer un évènement grand public récurrent valorisant les évènements culturels ou sportifs existants



#### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Coordonner une démarche de partenariat entre la CAMVS et des investisseurs hôteliers, les habitants, le secteur de Villaroche, et autres

## Appels à Manifestation d'intérêt :

La CAMVS souhaite développer son **offre d'hébergement** dans l'objectif de devenir une destination touristique notable. Deux **Appels à Manifestation d'Intérêt** (AMI) ont été lancés. L'un sur les hébergements individuels **ruraux et de charme**, l'autre sur les hébergements **insolites**. En collaboration avec l'Office de Tourisme de Melun Val de Seine (OTMVS), des socio-professionnels, Seine et Marne Attractivité, le Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France, le but est d'**accompagner les hébergeurs** retenus par le jury dans la **réalisation de leur projet** par le biais d'**aides financières**.

### 3 HÉBERGEURS ONT BÉNÉFICIÉ DE SUBVENTIONS EN 2024 DANS LE CADRE DU 1ER AMI

Le choix de ces hébergements s'est notamment basé sur leur prise en compte du **respect de l'environnement** (intégration paysagère du projet, utilisation de matériaux biosourcés, implication d'entreprises locales, etc), l'**inclusion des publics dits spécifiques** (handicaps) ou encore la **cohérence du projet** proposé avec la réalité territoriale et sa **faisabilité** décrite de manière précise (projections visuelles, tarification etc.).

#### LE COTTAGE



Gites.fr © Deloison

#### LA MAISON JAUNE



Gites.fr © Deloison

#### LES MYOSOTIS



Airbnb.fr © Bodinier

#### Limoges-Fourches

Réhabilitation d'un bâtiment existant

**21 682,75 €**

de subvention de la CAMVS

**soit 25% coût total**

#### Limoges-Fourches

Extension d'un hébergement touristique déjà commercialisé

**11 833,50 €**

de subvention de la CAMVS

**soit 25% coût total**

#### Maincy

Rénovation et reconversion en logement touristique

**10 038,25 €**

de subvention de la CAMVS

**soit 25% coût total**

# En interne

## Commande publique :

La direction juridique et de la commande publique de la CAMVS travaille sur la prise en compte de l'**aspect environnemental** dans le cadre de la passation et de l'exécution des **contrats de la commande publique** qui sera obligatoire au plus tard en août 2026.

17	68%
<b>EN 2024 : CONSULTATIONS NOTIFIÉES SUR 25 COMPRENAIENT UN CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL, SOIT</b>	
25	96%
<b>CONSULTATIONS NOTIFIÉES SUR 26 COMPRENAIENT UN CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL, SOIT</b>	

## Ateliers du millénaire :

Les ateliers du millénaire constituent un lieu de **stockage** de la CAMVS situé à Vaux-le-Pénil. Il y est entreposé tout matériel servant aux différentes **manifestations** de l'Agglomération ou des communes. Les ateliers adoptent une **démarche responsable**. Si du matériel revient à l'entrepôt endommagé, des réparations en interne sont effectuées au lieu d'être directement remplacé. Si une installation n'est plus utilisable, le maximum de matériaux est **récupéré** pour de potentiels **réutilisations**. Ainsi, des luminaires qu'une commune cherchait à jeter ont été récupérés et **reconditionnés** par les ateliers ; ils sont maintenant prêtés pour les manifestations. Enfin, si une commune demande un type de matériel en particulier aux ateliers, et que ces derniers ne possèdent pas, des mises en lien vont être créées avec d'autres communes pour favoriser les **emprunts**, plutôt que l'achat de neuf.

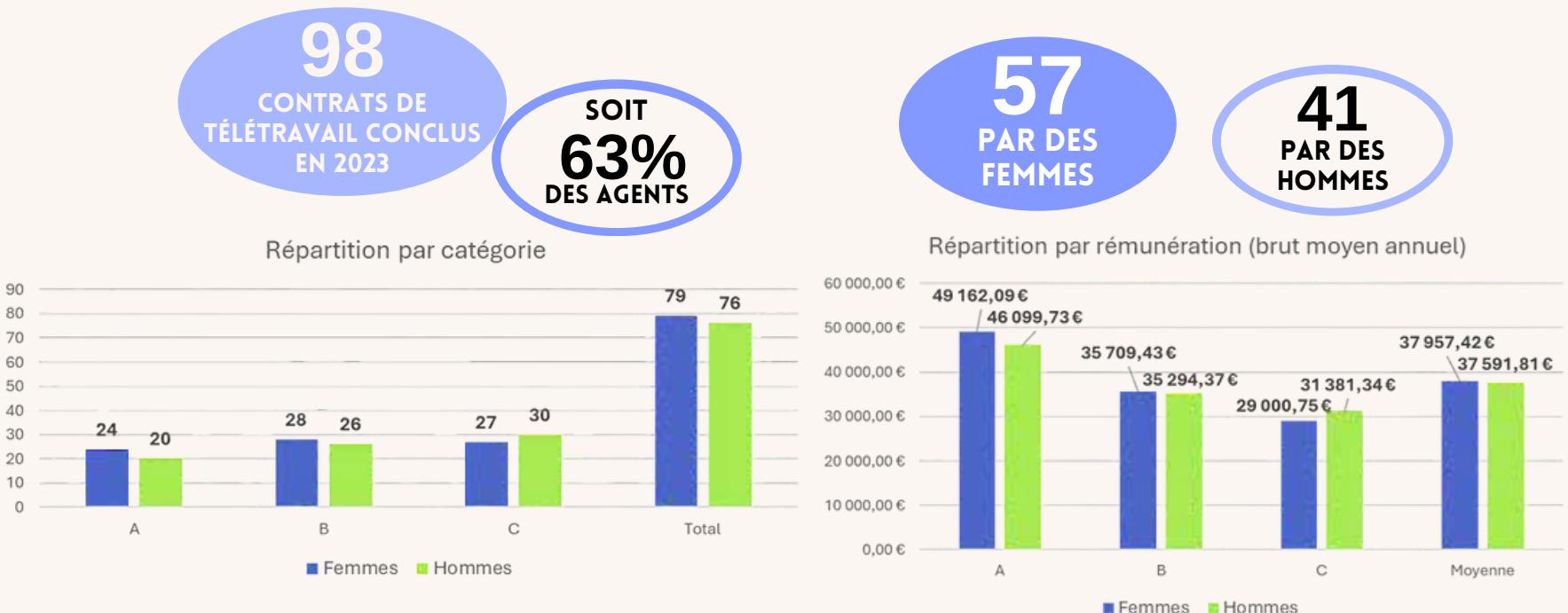
## Budget vert :

La CAMVS s'est engagée dans la démarche de **budgetisation verte**. Obligatoire pour toute collectivité de plus de 3500 habitants, le budget vert consiste en la **classification des dépenses budgétaires**, selon leur **impact environnemental**. Pour cette première année, l'analyse s'est portée sur les dépenses du compte administratif 2024. L'obligation demandait de traiter les lignes budgétaires sous le prisme de l'**atténuation** au changement climatique. Ainsi, les dépenses sont classées de « **très favorable** » à « **défavorable** » selon leurs émissions de gaz à effet de serre. Le but derrière cela est de **valoriser les choix d'investissement à impact positif** pour l'environnement conduits par la CAMVS et d'aider à **réorienter le pilotage** d'actions classées négativement.

## Plan d'Egalité Professionnelle Femme-Homme 2024 - 2026 :

Pour une durée de trois ans, un nouveau Plan d'Egalité Professionnelle Femme-Homme 2024 - 2026 a été adopté par l'Agglomération. Un programme d'actions a été défini ayant pour objectifs de : compenser les **écart d'effectifs** entre les femmes et les hommes, notamment dans les filières techniques, garantir une **égalité de rémunération** et de **traitement** entre les genres, améliorer la **connaissance** de la situation en matière d'égalité Femme-Homme.

Un point important de ce plan concerne le **télétravail**, qui permet de mieux **articuler la vie privée et la vie professionnelle** pour nos agents. De plus, cela permet de **réduire les déplacements** domicile/travail de nature à réduire l'**impact environnemental** selon le mode de déplacements utilisé.



## CRTE :

Grâce au CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique), conçu pour accompagner les territoires dans leurs ambitions de **transition écologique**, de **développement économique** et de **cohésion territoriale**, mais également pour simplifier les démarches entre Etat et collectivité, la CAMVS a pu bénéficier en 2024 de **subventions** pour 4 de ses projets :

- Création d'une **voie verte** entre Melun et Villaroche (subvention de **283 458 €**)
- Création d'une **voie verte** le long de la base de loisirs de St Fargeau-Ponthierry (subvention de **138 233 €**)
- Réhabilitation d'un immeuble afin de créer la **maison de l'habitat** (subvention de **310 006 €**)
- Ingénierie pour l'**opération Reconquête** du parc des Fouilles (subvention de **60 000 €**)

Par ailleurs, la **CAMVS accompagne également les communes du territoire** qui portent leurs propres projets inscrits dans le CRTE.

# En interne

## Plan de Formation Interne :

La CAMVS a adopté un nouveau Plan de Formation sur la période 2024-2026. Il a pour objectifs de consolider les **compétences** des agents, d'appréhender les évolutions dans les pratiques professionnelles, notamment en lien avec la **transition écologique** et d'anticiper les **besoins futurs** des directions.

Pour sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et énergétique, axe majeur de ce plan, la CAMVS a été accompagnée par une association locale (Association Terre Avenir) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Des **ateliers** "fresque du climat" ont été organisés à destination de tous les agents. Trois **formations** sur la transition écologique ont visé spécifiquement les managers et chefs de projets. Leur but était d'**intégrer les enjeux climatiques** dans la gestion des projets et développer la **transversalité** entre les services.

**80% DES AGENTS ONT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## La Stratégie Numérique Responsable :

La stratégie numérique responsable de la CAMVS repose sur la **mutualisation des systèmes d'information** pour les 15 communes adhérentes et les services de l'Agglomération. Cette mutualisation, portée par la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information" (DMSI), permet de rationaliser les dépenses, de renforcer la sécurité et de favoriser l'innovation tout en offrant un meilleur service aux communes membres, notamment les plus petites. Elle joue aussi un rôle important dans la mise en œuvre d'une **stratégie numérique responsable** en agissant sur la **durabilité environnementale, l'inclusion numérique et la protection des données**.

Au premier semestre 2024, la CAMVS a réalisé un **inventaire du parc informatique** des adhérents pour assurer une meilleure sécurité du système d'information et identifier les équipements impactés par le plan stratégique numérique responsable.

**1750  
ORDINATEURS**

**230  
COPIEURS**

**136  
IMPRIMANTES**

**200  
TABLETTES**

Depuis juin 2024, la DMSI programme un arrêt automatique et régulier de tous les ordinateurs.

## La communication au service de la diffusion d'informations :

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine met à la disposition de ses habitants une multitude de **documents** publiés sur son site internet, permettant de les informer sur toutes les **orientations politiques** adoptées par l'Agglomération, l'**actualité** des différents projets qu'elle pilote ainsi qu'un **panorama** du territoire. Pour faire suite à un audit restitué en mars, le site web de l'Agglomération a été **jugé accessible aux personnes handicapées** (équipées de technologies d'assistance ou non).

**LE TAUX DE CONFORMITÉ ACCORDÉ EST DE 95%**

## La CAMVS à votre rencontre :

La CAMVS propose différents temps de rencontres avec le public. Elle participe ou organise plusieurs événements annuels lui permettant de tisser des liens avec ses habitants. Ces événements représentent une opportunité de partage d'informations mais également d'échanges et de retours d'expériences.

### Les Rencontres Santé



Rencontres de la santé Médiation urbaine Citéo - Melun, Vaux-le-Pénil - © Mathilde Delaveau - 2024

### Printemps sur Scène



Printemps sur Scène 2024 - Melun - © Dir Com - 2024



### Le Forum des associations



Forum des associations - Le Mée-Sur-Seine - © CAMVS - 2024

# CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

## Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

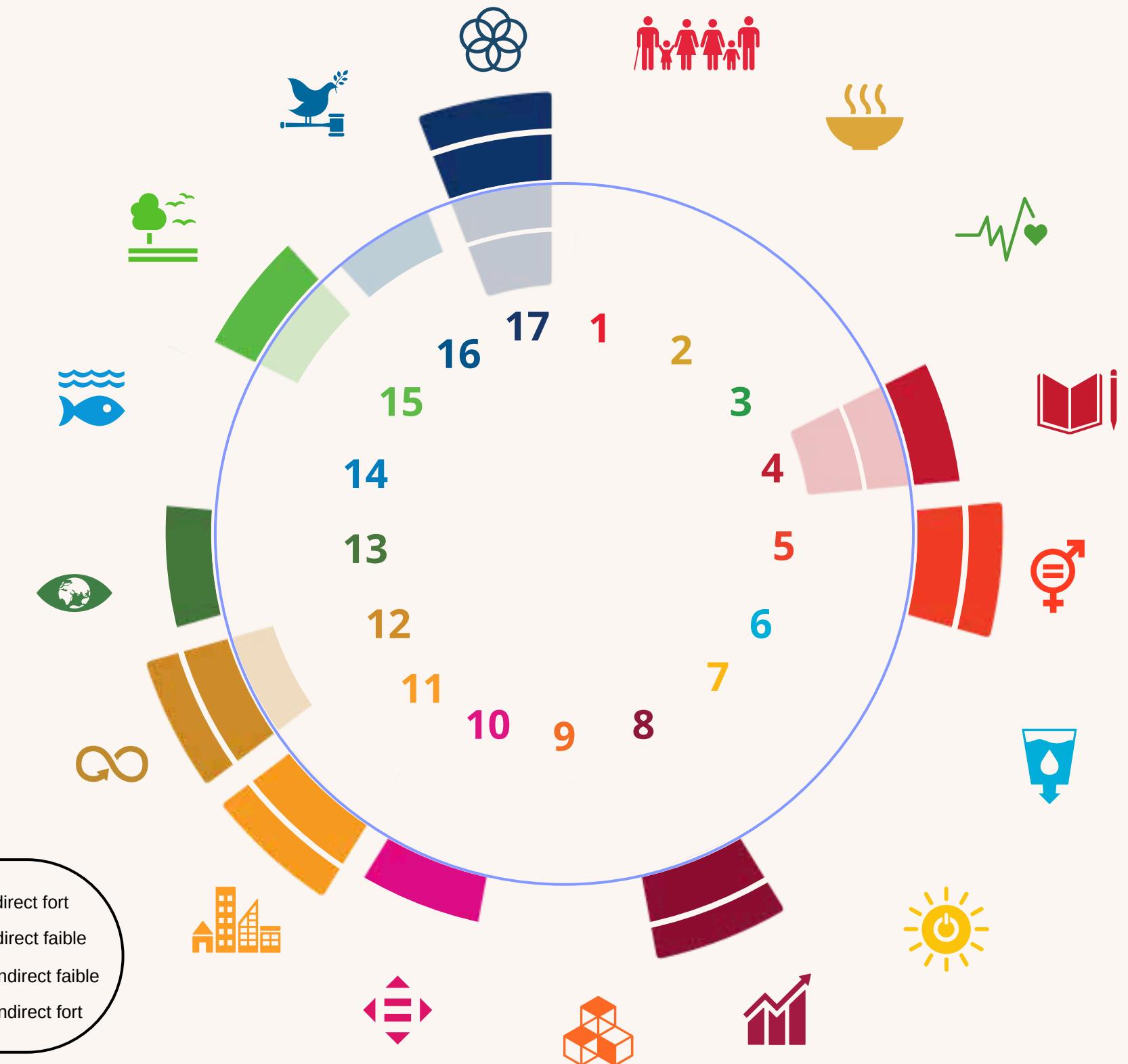
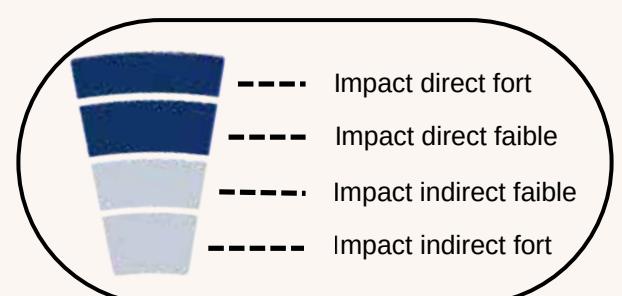
Les **dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** sont essentielles pour construire des territoires durables, résilients et équitables. Les projets menés dans ce cadre contribuent activement à plusieurs **Objectifs de Développement Durable** (ODD), en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement, en favorisant l'innovation sociale et en garantissant une croissance économique inclusive.

Les projets d'**aménagement urbain**, tels que **Prélude**, le **Quartier Saint-Louis** et la **Zone d'Activité Économique (ZAE) de Vaux-le-Pénil**, s'inscrivent principalement dans **l'ODD 11 (Villes et communautés durables)**. Ces initiatives visent à créer des espaces urbains intégrant des critères de durabilité, comme la mixité sociale, la sobriété énergétique et la préservation des ressources naturelles.

Le **Plan Paysage Val d'Ancœur** est un projet clé pour préserver et valoriser les paysages naturels et agricoles du territoire. Il s'inscrit principalement dans **l'ODD 15 (Vie terrestre)**, en protégeant les écosystèmes et en favorisant une gestion durable des sols. Cette prise en compte du vivant couplée au renforcement de l'attractivité des territoires, contribuent aussi à **l'ODD 11**. Enfin, en impliquant les acteurs locaux et les citoyens dans la préservation des paysages, ce projet favorise **l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)**, en encourageant une gouvernance collaborative et responsable.

Le **Schéma Directeur Tourisme** et les **Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour des hébergements durables** visent à développer une offre touristique responsable et respectueuse des ressources locales. Ces initiatives s'inscrivent principalement dans **l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique)**, en favorisant une économie touristique inclusive et génératrice d'emplois locaux. Elles ont également pour objectif de contribuer à **l'ODD 12 (Consommation et production responsables)**, en promouvant des hébergements et des pratiques touristiques éco-responsables. Enfin, en valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire, ces projets renforcent **l'ODD 11**, en créant des expériences touristiques authentiques et durables.

Les actions menées au sein de l'Agglomération couvrent un large éventail d'initiatives visant à intégrer la responsabilité sociale et environnementale dans toutes les politiques publiques.



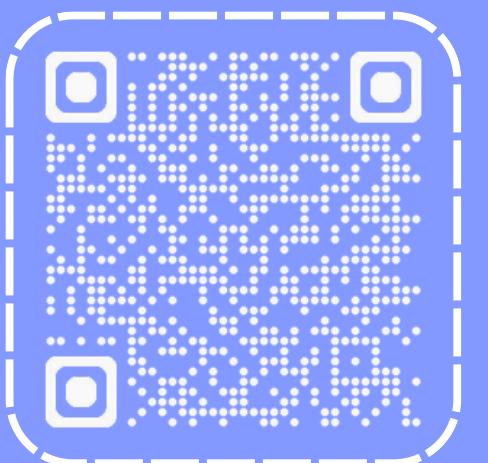
# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

## Édition 2025

Basé sur les données de 2024

<https://www.melunvaldeseine.fr/>



80 ans de la Libération - Melun © CitaStudio - 2024



Rencontres Entrepreneurs Initiative - Melun © Dir.Com - 2024



Concert inter-lycées 2024 - © CAMVS - 2024



Démolition bâtiments ICF-SNCF - © CAMVS - 2024



Parc de la Varenne - Boissette - © Dermenjian Mattéo CAMVS - 2024



5 ans Micro-Folies © CAMVS - 2024



Festivités Noël © Melun - 2024



Voisenon vues aériennes  
© CAMVS - 2024